

Indicateurs du marché du travail 2019

Domaine «Travail et rémunération»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

L'ESPA en bref 2018, Neuchâtel 2019,

28 pages, numéro OFS: 361-1800

Le travail à temps partiel en Suisse 2017, Neuchâtel 2019,

12 pages, numéro OFS: 1901-1700

L'activité indépendante en Suisse en 2017, Neuchâtel 2019,

12 pages, numéro OFS: 206-1710

La multiactivité en Suisse en 2017, Neuchâtel 2018,

12 pages, numéro OFS: 1084-1700

Indicateurs complémentaires au chômage: sous-emploi et force de travail potentielle supplémentaire,

Neuchâtel 2019, 12 pages, numéro OFS: 1389-1800

Enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires 2016,

Neuchâtel 2018, 11 pages, N° 2017-0296-F (Communiqué de presse)

Evolution des salaires en 2018, Neuchâtel 2019,

9 pages, N° 2019-0495-F (Communiqué de presse)

Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse

2016, Neuchâtel 2018, 8 pages, numéro OFS: 1265-1600

La qualité de l'emploi en Suisse, Neuchâtel 2015, 36 pages,

numéro OFS: 1223-1500

Domaine «Travail et rémunération» sur Internet

www.statistique.ch \rightarrow Trouver des statistiques \rightarrow 03 - Travail et rémunération

Indicateurs du marché du travail 2019

Contenu Jonas Deplazes, OFS; Thomas Christin, OFS;

Vincent Cangemi, OFS; Corinne Fankhauser, OFS;

Silvia Perrenoud, OFS; Rongfang Li, OFS; Francis Saucy, OFS; Sophie Schmassmann, OFS;

Thierry Murier, OFS

Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2019

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Activité professionnelle, temps de travail, chômage

et places vacantes, OFS, Tél. 058 463 64 00,

info.arbeit@bfs.admin.ch

Contenu: Jonas Deplazes, OFS; Thomas Christin, OFS;

Vincent Cangemi, OFS; Corinne Fankhauser, OFS; Silvia Perrenoud, OFS; Rongfang Li, OFS; Francis Saucy, OFS; Sophie Schmassmann, OFS; Thierry Murier, OFS

Série: Statistique de la Suisse Domaine: 03 Travail et rémunération

Langue du texte

Allemand / Français original:

Traduction: Services linguistiques de l'OFS section DIAM, Prepress/Print Mise en page: Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch Imprimés: www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,

order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60

Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2019

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,

si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 206-1902

ISBN: 978-3-303-03296-1

Table des matières

Abréviations		5	4.6	La statistique des frontaliers (STAF)	53
1	Introduction	7	4.7	La statistique du volume du travail (SVOLTA)	55
2	Résultats commentés		4.8	La statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT)	56
	nesultats commentes		4.9	Comparatif entre la statistique du volume du travail	
3	Définitions	23		et la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises	57
3.1	Notions liées aux personnes	25	4.10	La statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)	58
3.2	Notions liées aux places de travail	28	4 11	La cassissimo do châmana do Cantásarias d'Essa	
3.3	Notions économiques	30	4.11	La statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	59
3.4	Notions liées au temps de travail	31	4.12	Comparatif entre la statistique du chômage au sens du BIT et la statistique du chômage du SECO	60
3.5	Notions liées aux mouvements sur le marché du travail	33	4.13	Les comptes globaux du marché du travail (CMT)	61
3.6	Notions liées à la rémunération du travail	35	4.14	L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)	63
3.7	Taux divers	38	4.15	Comparatif des données salariales de l'ESS et de l'ESPA	64
3.8	Concepts de population et de couverture statistique	40	4.16	La capatistico de Récologia de calatica	CF
3.9	Grandes régions	42	4.16	La statistique de l'évolution des salaires	65
			4.17	L'enquête sur les accords salariaux (EAS)	66
4	Sources statistiques	43	4.18	L'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)	67
4.1	Système des statistiques suisses du marché				
	du travail	44	4.19	L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)	68
4.2	L'enquête suisse sur la population active (ESPA)	47	Tabl	eaux	69
4.3	La statistique de la population active occupée (SPAO)	49	<u></u>		
4.4	La statistique de l'emploi (STATEM)	51			
4.5	Comparatif entre la statistique de la population active occupée et la statistique de l'emploi	52			

Abréviations

BIT Bureau international du Travail
CCT Conventions collectives de travail
CHOM-BIT Statistique du chômage au sens du BIT
CMT Comptes globaux du marché du travail
DFAE Département fédéral des affaires étrangères
DNT Statistique de la durée normale du travail

dans les entreprises

EAS Enquête sur les accords salariaux

ECS Enquête sur les conventions collectives de travail

en Suisse

ESPA Enquête suisse sur la population active
 ESS Eurostat Office statistique de l'Union européenne

ISS Indice suisse des salaires

KASE Enquête sur les conflits collectifs de travail
 LOK Enquête d'octobre sur les salaires et traitements
 NOGA Nomenclature générale des activités économiques

OCDE Organisation de Coopération

et de Développement Economiques

OFS Office fédéral de la statistiqueORP Offices régionaux de placementOSNM Office suisse de la navigation maritime

PIB Produit intérieur brut

REE Registre des entreprises et des établissements

RE Recensement des entreprises

RFP Recensement fédéral de la population
SCN Système de Comptabilité Nationale
SECO Secrétariat d'Etat à l'économie
SEM Secrétariat d'Etat aux migrations

SPAO Statistique de la population active occupée

STAF Statistique des frontaliers **STATEM** Statistique de l'emploi

STATENT Statistique structurelle des entreprises **STATPOP** Statistique de la population et des ménages

SVOLTA Statistique du volume du travail

SYMIC Système d'information central sur la migration

1 Introduction

Les thèmes liés au marché du travail font très souvent l'objet de débats politiques animés, tant au Parlement fédéral que chez tout un chacun, en famille ou entre amis. On croit parfois – à tort – que les statistiques du marché du travail se résument aux indicateurs du chômage et que ces derniers suffisent à dépeindre la situation de l'emploi. Or, le marché du travail s'avère bien plus complexe que cela et seul le recours à de nombreux autres indicateurs statistiques permet de s'en faire une représentation satisfaisante.

La publication «Indicateurs du marché du travail» fournit des repères parmi la vaste gamme des données sur l'emploi. L'information y est structurée de manière à procurer une vue d'ensemble du marché suisse du travail et des statistiques qui s'y rapportent.

Que faut-il comprendre sous la notion d'indicateurs du marché du travail? Nous utilisons ici ce terme pour qualifier les instruments de mesure qui permettent d'observer régulièrement la situation sur le marché du travail et son évolution. Ces indicateurs sont entre autres nécessaires pour identifier certains problèmes ou déséquilibres ou pour évaluer l'impact de mesures prises dans le cadre de la politique de l'emploi. Par ailleurs, ce sont eux qui peuvent servir de base à l'établissement de scénarios ou de prévisions à plus ou moins long terme.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont fournis par:

- cinq statistiques de synthèse (statistiques qui combinent différentes sources):
 - la statistique de la population active occupée
 - la statistique du volume du travail
 - la statistique du chômage au sens du BIT
 - les comptes globaux du marché du travail
 - la statistique des frontaliers
- une enquête auprès des personnes:
 - l'enquête suisse sur la population active
- cinq enquêtes auprès des établissements:
 - la statistique de l'emploi
 - l'enquête suisse sur la structure des salaires
 - l'enquête sur les accords salariaux
 - l'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse
 - l'enquête sur les conflits collectifs de travail
- et trois statistiques basées sur des données administratives:
 - la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie
 - la statistique de l'évolution des salaires
 - la statistique de la durée normale de travail dans les entreprises

Le chapitre 2 propose différents commentaires sur la situation du marché du travail pour la période 2013–2018 ainsi que sur les perspectives pour l'année 2019. Les résultats commentés y sont illustrés par de nombreux graphiques. Le chapitre 3 passe en revue les définitions les plus fréquemment utilisées dans les statistiques du marché du travail, alors que le chapitre 4 a pour objet la description des aspects méthodologiques des différentes sources statistiques. Finalement l'ensemble des indicateurs sont présentés sous la forme de tableaux dans la dernière partie de la publication.

2 Résultats commentés

2013-2018: Principales évolutions sur le marché du travail suisse

Sur cinq ans (du quatrième trimestre 2013 au quatrième trimestre 2018), le nombre de personnes actives occupées en Suisse a sensiblement augmenté. Durant la même période, le taux de chômage au sens du BIT (chômeurs selon la définition du Bureau international du travail) s'est accru, alors que le taux de chômeurs inscrits dans un office régional de placement (ORP) a diminué. Le nombre de places vacantes a progressé et les entreprises ont eu plus de peine à recruter du personnel qualifié. Le marché suisse du travail est performant en comparaison internationale.

Fléchissement de la croissance économique vers la fin de la période observée

Dans les années 2013 et 2014, l'économie suisse s'est remise d'une phase de faible croissance et le PIB a augmenté de 0,6% en moyenne par trimestre entre le premier trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2014. Un fléchissement de la croissance a été observé au début de 2015. Entre le premier trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2016, le taux de croissance de l'économie suisse n'était plus que de 0,2% en moyenne par trimestre. L'économie suisse s'est rétablie à partir du premier trimestre 2017 et a connu une croissance moyenne de 0,7% par trimestre jusqu'au deuxième trimestre 2018. La conjoncture suisse a ralenti de manière étonnamment forte au troisième trimestre 2018 et le PIB a reculé de 0,3%. Au quatrième trimestre 2018, la Suisse est revenue à une croissance modérée du PIB de 0,2%.

Légère hausse du taux de chômage au sens du BIT

Selon la statistique de la population active occupée (SPAO), qui repose sur une enquête auprès des personnes (ESPA), le nombre d'actifs occupés a augmenté de 6,1% à 5,1 millions entre le quatrième trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2018. La statistique de l'emploi (STATEM), qui est basée sur une enquête auprès des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire, faisait parallèlement état d'une hausse du nombre d'emplois de 5,7% à 5,1 millions. Pendant la même période, le nombre de chômeurs au sens du BIT a progressé de 20 000 personnes (+9,9%), alors que le nombre de chômeurs inscrits auprès des offices régionaux de placement (ORP) a diminué de 28 000 personnes (-20,0%)¹. Comme le nombre d'actifs occupés a augmenté plus faiblement que celui des chômeurs, le taux de chômage au sens du BIT s'est accru en l'espace de 5 ans de 0,2 point à 4,6%. Le taux de chômeurs inscrits a parallèlement baissé de 0,8 point à 2,6%.

Taux de chômage au sens du BIT en baisse chez les hommes

D'un point de vue structurel, la période 2013–2018 a vu le taux de chômage au sens du BIT des hommes s'éloigner de celui des femmes. Au quatrième trimestre 2017, 4,1% des hommes et 5,1%

des femmes étaient au chômage au sens du BIT; la différence était plus faible cinq ans plus tôt (4,3% chez les hommes contre 4,6% chez les femmes). En 2018, le travail à temps partiel demeurait nettement plus répandu chez les femmes (59,4%) que chez les hommes (17,5%). Le nombre d'hommes travaillant à temps partiel a cependant connu une croissance prononcée ces cinq dernières années (+27,5% contre +6,9% pour les femmes).

Hausse du nombre de places vacantes

Au quatrième trimestre 2018, le nombre de places vacantes (74 000) était, selon la STATEM, supérieur de quelque 34% à celui observé cinq ans plus tôt (55 000). Toujours en 2018, les entreprises ont eu plus de peine à recruter le personnel recherché. L'indicateur «difficultés à recruter du personnel qualifié» s'est accru de 0,4 point entre le quatrième trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2018.

Forte immigration de main-d'œuvre étrangère

Le nombre de personnes actives de nationalité étrangère (actifs occupés plus chômeurs au sens du BIT) a progressé de 12,2% entre le quatrième trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2018, pour atteindre 1,7 million de personnes. Le nombre de personnes actives de nationalité suisse s'est parallèlement accru de 3,7% à 3,6 millions. De la sorte, la part des étrangers dans la population active a augmenté de 1,6 point (à 32,3%). Les étrangers sont nettement plus touchés par le chômage au sens du BIT que les Suisses (resp. 7,5% et 3,5% au quatrième trimestre 2018). En cinq ans, le taux de chômage au sens du BIT a cependant baissé chez les étrangers (-0,9 point), tandis qu'il a légèrement progressé chez les Suisses (+0,4 point).

Marché suisse du travail stable en comparaison internationale

Au quatrième trimestre 2018, le taux de chômage au sens du BIT en Suisse (4,6%) était plus bas que celui de l'Union européenne (UE-28: 6,6%). Mais ce taux a fortement diminué dans l'UE-28 entre le quatrième trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2018 (-4,1 points). La République tchèque (2,0%) et l'Islande (2,4%) présentaient tous deux un taux inférieur à 3%. Le taux d'activité, la participation des femmes à la vie active et la proportion d'actifs occupés à temps partiel sont nettement plus élevés en Suisse que dans la plupart des autres pays européens.

Croissance des salaires nominaux et réels

En 2018, les salaires nominaux ont affiché une hausse moyenne de 0,5% par rapport à l'année précédente (+0,4% en 2017 et +0,7% en 2016). Cette augmentation nominale est venue confirmer une tendance à la modération salariale observée depuis 2010 avec des taux annuels ne dépassant pas +1,0%. Les décisions en matière de revalorisation salariale pour l'année 2018 ont été prises en général à fin 2017. L'inflation qui était estimée, à cette période, à 0,2% pour 2018 s'est finalement élevée à 0,9%. Le pouvoir d'achat des salaires a ainsi reculé de 0,4%. Sur les cinq dernières années, de 2014 à 2018, le rythme annuel moyen de progression des salaires réels, pour l'ensemble des personnes salariées, a été de +0,6% (+0,5% pour les hommes et +0,7% pour les femmes).

Début 2018, le système de comptabilisation pour la répartition des demandeurs d'emploi utilisé dans les offices régionaux de placement (ORP) a été remplacé par un nouveau système, comportant une répartition en partie automatisée. Une analyse a montré, depuis le passage au nouveau système de comptabilisation, que le recul du nombre de chômeurs en mars, avril et mai se révèle supérieur à ce qu'il est en réalité (voir le communiqué de presse du SECO du 9 avril 2018).

2013-2018: Principales évolutions sur le marché suisse du travail

Variation du produit intérieur brut (PIB en termes réels) par rapport au trimestre précédent et du nombre de personnes actives occupées et du nombre d'emplois, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, 2013–2018

G2.1

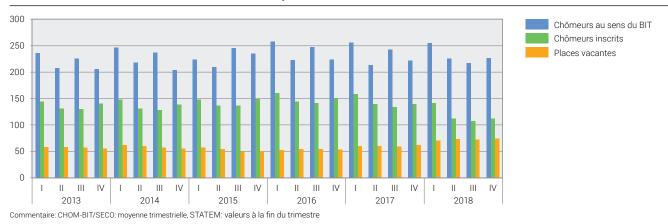


Sources: OFS – Statistique de la population active occupée (SPAO), Statistique de l'emploi (STATEM); SECO

© OFS 2019

Chômeurs au sens du BIT, chômeurs inscrits et places vacantes, en miliers, 2013-2018

G2.2



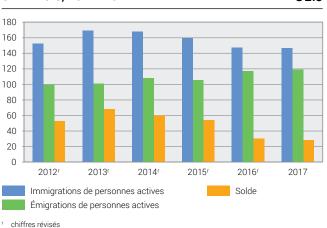
Sources: OFS – Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT), Statistique de l'emploi (STATEM); SECO

© OFS 2019

Migration de main-d'oeuvre étrangère, en milliers, 2012–2017

G2.3

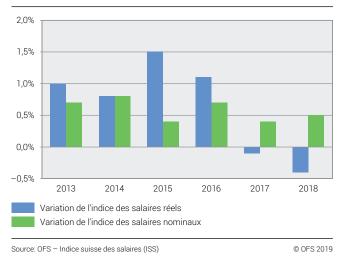
© OFS 2019



Source: OFS – Comptes globaux du marché du travail (CMT)

Variation de l'indice des salaires nominaux et réels, par rapport à l'année précédente, en %, 2013–2018

G2.4



2019 OFS INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL 2019

11

2013-2018: La situation des hommes et des femmes sur le marché du travail

De 2013 à 2018, la proportion des femmes participant au marché du travail a augmenté. Hommes et femmes sont toujours plus nombreux à travailler à temps partiel. Les femmes restent cependant proportionnellement nettement plus nombreuses que les hommes à exercer une activité professionnelle à temps partiel (59,4% contre 17,5%). Le taux de chômage au sens du BIT des hommes qui avait augmenté pendant quelques années et s'était ainsi rapproché de celui des femmes, s'est remis à diminuer (à 4,1%), alors que ce taux a progressé chez les femmes (à 5,1%). Si l'on compare les salariés en équivalents plein temps, les femmes gagnent en moyenne 12% de moins que les hommes. Seule une partie de cette différence peut être expliquée par des critères objectifs.

La part des femmes actives a augmenté

Entre le quatrième trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2018 (le nombre de personnes actives (actifs occupés et chômeurs selon le BIT correspondent ensemble à l'offre de travail) a progressé de 5,5% (à 2,9 millions) chez les hommes et de 7,2% (à 2,4 millions) chez les femmes. La part de ces dernières dans la population active a ainsi augmenté de 0,4 point à 45,8% en cinq ans. Le nombre des femmes actives occupées s'est toutefois plus fortement accru (+6,7%) que celui des hommes (+5,7%), tandis que le nombre des femmes au chômage selon le BIT progressait bien plus nettement (+19,2%) que chez les hommes (+1,2%). Cette évolution a entraîné une hausse de la part des femmes parmi les chômeurs au sens du BIT, laquelle est passée de 48,0% en 2013 à 52,1% en 2018 (quatrième trimestre dans les deux cas).

Le temps partiel continue de progresser

Le temps partiel est nettement plus répandu chez les femmes que chez les hommes: au quatrième trimestre 2018, 59,4% des femmes actives occupées travaillaient à temps partiel (autrement dit à un taux d'occupation inférieur à 90%), contre 17,5% des hommes actifs occupés. Entre le quatrième trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2018, le nombre d'actifs occupés à temps partiel a augmenté aussi bien chez les femmes (+6,9%) que chez les hommes (+24,5%). La distribution inégale du temps partiel est une des raisons qui expliquent que la part des femmes au volume total des heures effectives de travail n'était que de 38,6% en 2018. Parmi les 442 000 hommes travaillant à temps partiel au quatrième trimestre 2018, 99 000 étaient en sous-emploi (22,4%), c'est-à-dire qu'ils souhaitaient travailler davantage et étaient disponibles à court terme pour le faire. Parmi les 1 260 000 femmes travaillant à temps partiel, 258 000 étaient en sous-emploi, soit une part de 19,9%. Sur cinq ans, la part des personnes en sousemploi dans l'ensemble des personnes travaillant à temps partiel a progressé aussi bien chez les femmes (+1,1 point) que chez les hommes (+1,0 point).

Les femmes travaillent plus souvent dans le secteur des services que les hommes

Pour les deux sexes, l'évolution des actifs occupés a été comparable dans les trois secteurs économiques entre le quatrième trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2018: si le nombre d'hommes et de femmes occupés dans le secteur secondaire a augmenté à un rythme inférieur à la moyenne (resp. +2,1% et +1,3%), celui des hommes et des femmes occupés dans le secteur tertiaire l'a été à un rythme supérieur (resp. +9,2% et +7,3%). Proportionnellement, les femmes travaillent bien plus fréquemment que les hommes dans le secteur des services (quatrième trimestre 2018: 86,8% contre 67,4%). Seulement 10,6% des femmes travaillent dans l'industrie et 2,5% dans l'agriculture. Parmi les hommes actifs occupés, 29,3% travaillent dans l'industrie et 3,3% dans l'agriculture.

Taux de chômage au sens du BIT en baisse chez les hommes

Le taux de chômage au sens du BIT a tendu à augmenter jusqu'au premier trimestre 2014, celui des hommes dépassant celui des femmes (hommes: 5,4%, femmes: 5,2%). Si le taux de chômage au sens du BIT des femmes a oscillé autour des 5% en 2015 et 2016, celui des hommes, après trois trimestres d'amélioration, s'est remis à progresser, se rapprochant ainsi de nouveau du taux observé chez les femmes. En 2017, le taux de chômage au sens du BIT est resté stable chez les femmes, tandis qu'il s'est amélioré chez les hommes, ce qui a entraîné à nouveau une plus grande différence entre les taux de chômage des deux sexes. Cette tendance s'est poursuivie en 2018. Au cours des cinq années qui s'étendent du quatrième trimestre 2013 au quatrième trimestre 2018, l'écart s'est ainsi élargi. Par rapport à 2013, (hommes: 4,3%, femmes: 4,6%), le taux de chômage au sens du BIT a reculé chez les hommes (-0,2 point), alors qu'il a augmenté chez les femmes (+0,5 point). De la sorte, l'écart a grandi de 0,7 point en 2018 (hommes: 4,1%, femmes: 5,1%).

Les femmes gagnent moins que les hommes

En 2016, le salaire mensuel brut médian des femmes dans l'économie totale se montait à 6011 francs, et celui des hommes à 6830 francs. La différence salariale a diminué depuis 2012, passant de 15,1% à 12,5% en 2014, et à 12,0% en 2016. Dans l'économie privée, l'écart salarial était en 2016 de 14,6%, contre 15,1% en 2014 et 18,9% en 2012. Dans le secteur public, il atteignait 12,5% en 2016, contre 12,3% en 2014 (2012: 13,6%).

Selon une analyse mandatée par l'Office fédéral de la statistique, 57,1% de la différence salariale (moyenne arithmétique) en 2016 dans l'économie totale peut s'expliquer par des facteurs objectifs comme le niveau hiérarchique, l'ancienneté ou la formation. 42,9% de l'écart salarial reste inexpliqué¹.

12

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 03 − Travail et rémunération → Salaires, revenu professionnel et coût du travail → Niveau des salaires − Suisse → Ecart salarial

2013-2018: La situation des hommes et des femmes sur le marché du travail

Variation du nombre d'actifs occupés selon le sexe, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, 2013-2018

G2.5

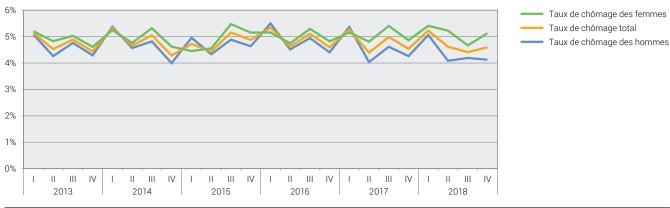


Source: OFS - Statistique de la population active occupée (SPAO)

© OFS 2019

Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe, en %, 2013-2018

G2.6

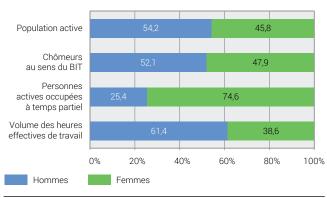


Source: OFS – Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)

© OFS 2019

Répartition hommes/femmes de la pop. active, des chômeurs au sens du BIT, des pers. actives occupées à temps partiel (au 4e trimestre 2018 dans les trois cas) et du volume des heures effectives de travail (2018), en %

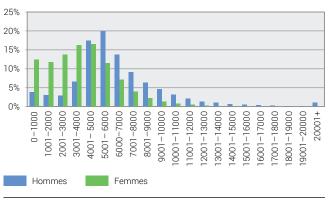
G2.7



© OFS 2019

Répartition des salariés selon les classes de salaires (salaire mensuel net en francs) et le sexe, secteur privé et secteur public ensemble, en %, 2016

G2.8



Sources: OFS - Enquête sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2019

Sources: OFS - SPAO, CHOM-BIT, ESPA, SVOLTA

2013-2018: La main-d'œuvre suisse et étrangère

Depuis 2001, la Suisse connaît une forte immigration de maind'œuvre étrangère. De 2013 à 2018, le nombre de personnes actives de nationalité étrangère a augmenté plus de trois fois plus fortement que celui des travailleurs suisses. Sans les naturalisations, la différence serait encore plus marquée. Sur l'ensemble de la période sous revue, le taux de chômage au sens du BIT des étrangers était deux à trois fois plus élevé que celui des Suisses. Les salaires de ces derniers sont globalement plus élevés que ceux des travailleurs étrangers, sauf dans les postes à niveau de responsabilité élevé.

Forte immigration de main-d'œuvre étrangère

Entre le quatrième trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2018, le nombre d'actifs étrangers (étrangers actifs occupés et étrangers chômeurs au sens du BIT confondus) a progressé plus de trois fois plus fortement que celui des personnes actives de nationalité suisse (+12,2% à 1,7 million contre +3,7% à 3,6 millions). Par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, la population active étrangère a nettement augmenté avant tout dans la deuxième moitié de l'année 2013 et la première moitié de l'année 2014. L'accroissement du nombre de travailleurs étrangers est le résultat d'une forte immigration: sur l'ensemble de la période 2013-2017, les immigrations de main-d'œuvre étrangère ont dépassé de 253 000 personnes les émigrations. Les migrations d'actifs de nationalité suisse présentaient par contre un solde négatif de 13 000 personnes durant la même période. Les naturalisations influencent la structure de la population active: de 2013 à 2017, quelque 123 000 personnes actives étrangères ont acquis la nationalité suisse. Sans ces naturalisations, l'effectif de la population active étrangère aurait augmenté de 20,3% entre 2013 et 2018, alors que celui de la population active suisse serait resté pratiquement stable (+0,1%). Au quatrième trimestre 2018, la part des étrangers dans la population active représentait 32,3% contre 30,6% cinq ans plus tôt.

Le chômage touche davantage les personnes étrangères

Au quatrième trimestre 2018, la population active de nationalité suisse se composait de 3,5 millions d'actifs occupés et de 127 000 chômeurs au sens du BIT. Le taux de chômage au sens du BIT de la population suisse s'élevait ainsi à 3,5%. Si ce taux a varié entre 3,0% (2012) et 4,0% (2014) au cours de la période sous revue pour la population de nationalité suisse, la situation des étrangers a été moins favorable: au quatrième trimestre 2018, 1,6 million d'entre eux étaient actifs occupés et 100 000 étaient chômeurs au sens du BIT. Le taux de chômage au sens du BIT de la population étrangère se montait de la sorte à 7,5%.

Moins de temps partiel chez les étrangers

Entre le quatrième trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2018, la part des personnes travaillant à temps partiel a augmenté tant chez les Suisses (+1,9 point à 40,4%) que chez les étrangers (+1,7 point à 27,1%). Ce mode de travail est très répandu chez les femmes, mais il l'est bien plus chez les Suissesses que chez les étrangères: au quatrième trimestre 2018, les premières étaient 62,9% à travailler à temps partiel, les secondes 48,0%.

Chez les hommes, les proportions correspondantes étaient de 19,7% et 11,9%. La plupart des actifs occupés étrangers sont salariés (95,1% contre 89,0% des Suisses). Seulement 4,9% ont le statut d'indépendants ou travaillant dans l'entreprise familiale, soit nettement moins que chez les actifs occupés suisses (11,0%). Cette différence par rapport aux Suisses est liée à différents facteurs: à la problématique de l'intégration s'ajoute l'impossibilité pour les personnes étrangères de la première génération de reprendre une entreprise en mains familiales. Comparée à la population suisse, une part relativement importante de la population de nationalité étrangère est par ailleurs âgée de moins de 40 ans (alors que la proportion d'indépendants est bien plus élevée chez les 40 à 64 ans que chez les moins de 40 ans).

La part des travailleurs étrangers avec livret B augmente

La structure de la population active occupée de nationalité étrangère selon l'autorisation de résidence n'a que légèrement changé au cours des cinq dernières années. Si la part des titulaires d'une autorisation de séjour (livret B) s'est accrue de 1,3 point à 28,1%, on a par contre observé un recul de 0,2 point à 47,6% pour les titulaires du livret C, de 0,3 point à 19,4% pour les frontaliers titulaires du livret G et de 0,9 point à 3,0% pour les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L).

Salariés étrangers: disparités salariales selon les permis de séjour

Si l'on considère l'ensemble de l'économie, le salaire mensuel brut des personnes salariées de nationalité suisse est en moyenne plus élevé que celui versé à la main d'œuvre étrangère (6808 francs contre 5893 francs). Globalement, ce différentiel salarial en faveur des salariés suisses par rapport au personnel étranger se retrouve quelle que soit la catégorie de permis de séjour.

En revanche, si l'on considère les postes exigeant un haut niveau de responsabilité, on constate que la main-d'œuvre étrangère gagne des salaires plus élevés que ceux versés aux salariés de nationalité suisse. Ainsi, les frontaliers (livret G) occupant des postes à haut niveau de responsabilité gagnent 10 750 francs, les bénéficiaires d'une autorisation de séjour (livret B) 12 247 francs, contre 10 136 francs pour les salariés suisses.

Cette situation s'inverse lorsque l'on examine les postes de travail n'exigeant pas de responsabilité hiérarchique. Avec 6190 francs, la rémunération des salariés de nationalité suisse n'occupant pas de fonction de cadre est supérieure aux salaires versés à la main-d'œuvre étrangère, soit 5694 francs pour les frontaliers et 5161 francs pour les salariés disposant d'une autorisation de séjour.

2013-2018: La main-d'œuvre suisse et étrangère

Variation de la population active selon la nationalité, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, 2013-2018

G2.9

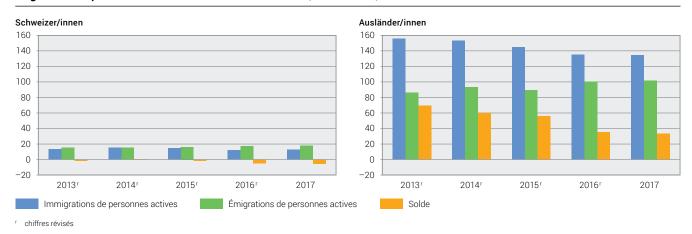


Source: OFS - Statistique de la population active occupée (SPAO)

© OFS 2019

Migration de personnes actives selon la nationalité, en milliers, 2013-2017

G2.10



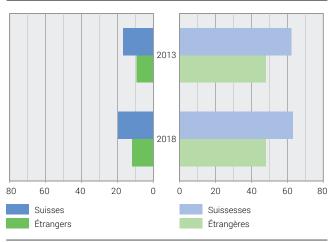
Source: OFS - Comptes globaux du marché du travail (CMT)

© OFS 2019

Actifs occupés à temps partiel selon le sexe et la nationalité, en % des actifs occupés, 4e trimestre 2013 et 4e trimestre 2018

G2.11

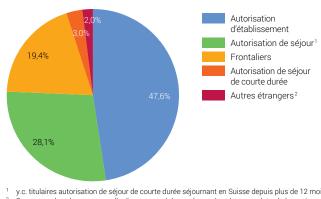
G2.12



Source: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Population active occupée étrangère selon l'autorisation de résidence, en %, 4e trimestre 2018



y.c. titulaires autorisation de séjour de courte durée séjournant en Suisse depuis plus de 12 mois Personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades, des consulats, de la marine suisse, ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile.

Source: OFS - Statistique de la population active occupée (SPAO)

© OFS 2019

2013-2018: Les conditions de travail en Suisse

Les conditions de travail en Suisse ont changé entre 2013 et 2018: le temps de travail effectif a diminué et le nombre de semaines de vacances par année a augmenté. Dans le même temps, on a observé une progression des horaires de travail flexibles, des contrats de travail à durée déterminée et de la multiactivité. Le travail le samedi est par contre en légère diminution.

Les heures de travail diminuent et les semaines de vacances augmentent

Entre 2013 et 2018, la durée hebdomadaire effective du travail des salariés à plein temps (sans tenir compte des salariés propriétaires de leur entreprise) s'est réduite en moyenne de 5 minutes pour s'établir à 41 heures et 8 minutes, alors que le nombre de semaines de vacances a continué sa progression et augmenté de 0,3 jour pour se chiffrer en moyenne à 5,2 semaines par année. Ce sont les salariés à plein temps du secteur primaire qui ont accompli la charge de travail la plus élevée par semaine (45 heures et 48 minutes en 2018), et au même temps qui bénéficient le moins de vacances (4,8 semaines).

Les indépendants représentent un cas distinct des salariés en ce qui concerne les semaines de vacances et les heures de travail. En 2018, les indépendants à plein temps travaillent en moyenne 9 heures de plus par semaine et s'accordent 8 jours de vacances en moins par année.

Les horaires de travail flexibles progressent

En 2018, 45,0% des salariés disposaient d'un horaire de travail flexible (2013: 42,1%).

Les hommes bénéficiaient d'un tel horaire plus souvent que les femmes (49,9% contre 39,6%), mais la part des femmes étant dans ce cas s'est accrue plus fortement depuis 2013 (+3,8 points) que chez les hommes (+2,1 points).

Les salariés jeunes et ceux de plus de 64 ans travaillent plus souvent sur appel

En 2018, 16,8% des actifs occupés travaillaient régulièrement le soir (entre 19 heures et minuit; 2013: 16,9%) et 4,7% régulièrement la nuit (entre minuit et 6 heures du matin; 2013: 5,1%). Le travail du soir concernait plus souvent les femmes (17,6%) que les hommes (16,1%), alors que le travail de nuit était plus répandu chez les hommes (5,7%) que chez les femmes (3,7%).

En 2018, 19,7% des actifs occupés travaillaient régulièrement le samedi, une part en recul de 1,3 point par rapport à 2013. Les femmes travaillaient plus souvent le samedi que les hommes (21,8% contre 17,9%), mais on observe de grandes différences selon l'âge: les femmes de 15 à 24 ans (31,3%) et les hommes actifs occupés de 65 ans et plus (29,3%) étaient les plus touchés par le travail le samedi.

Le travail le dimanche concernait 10,2% de la population active occupée en 2018. Cette part a diminué de manière constante entre 2013 (10,6%) et 2016 (9,6%), mais elle s'est ensuite remise à monter jusqu'en 2018.

5,4% des salariés travaillaient sur appel en 2018. Cette part a légèrement augmenté par rapport à 2013 (5,0%). Le travail sur rappel était plus répandu chez les femmes (6,2%) que chez les hommes (4,4%). Si l'on considère les différents groupes d'âge, les salariés de 65 ans et plus sont le plus souvent concernés par ce modèle de travail (25,4%), devant les 15 à 24 ans (10,9%). En l'espace de 5 ans, la part du travail sur appel s'est accrue le plus fortement chez les 65 ans et plus (+4,1 points).

Hausse du nombre de salariés ayant un contrat à durée déterminée

En 2018, 7,8% des salariés avaient un contrat de travail à durée déterminée, contre 6,9% en 2013. Cette part était légèrement plus élevée chez les femmes (8,3%) que chez les hommes (7,3%). Ce type de contrat est le plus répandu chez les salariés de 15 à 24 ans (sans les apprentis), qui sont environ un quart (23,2%) à être dans ce cas.

La multiactivité augmente

En 2018, 7,9% des actifs occupés exerçaient plusieurs activités professionnelles. Au cours des cinq dernières années, cette part a progressé de 0,9 point.

Les femmes occupaient plusieurs emplois plus souvent que les hommes. Ainsi en 2018, elles étaient près de deux fois plus nombreuses que les hommes à être dans ce cas (10,5% contre 5,7%).

Les jeunes actifs occupés changent plus souvent d'emploi

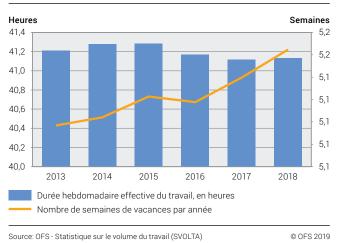
La mobilité professionnelle s'est légèrement accrue entre 2013 et 2018. En 2018, 12,7% des actifs occupés ont changé d'emploi (2013: 11,3%), dont 3,2% au sein de la même entreprise et 9,4% dans une autre entreprise.

Cette part n'était que légèrement plus élevée chez les femmes (13,1%) que chez les hommes (12,3%). La mobilité professionnelle diminue cependant nettement avec l'âge: si environ un cinquième des 15 à 24 ans (23,0%) et des 25 à 39 ans (17,8%) ont changé d'emploi en 2018, la part correspondante n'atteignait plus que 5,0% chez les 55 à 64 ans. Les changements d'emploi ont toutefois augmenté dans tous les groupes d'âge par rapport à 2013.

2013-2018: Les conditions de travail en Suisse

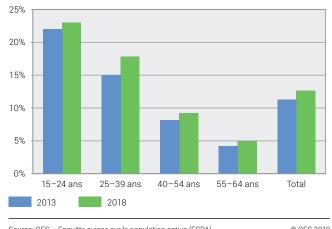
Durée hebdomadaire effective du travail et nombre annuel de semaines de vacances des salariés à plein temps, 2013-2018

G 2.13



Part des actifs occupés avec changement d'emploi au cours de la dernière année, selon la classe d'âge, 2013 et 2018

G2.14

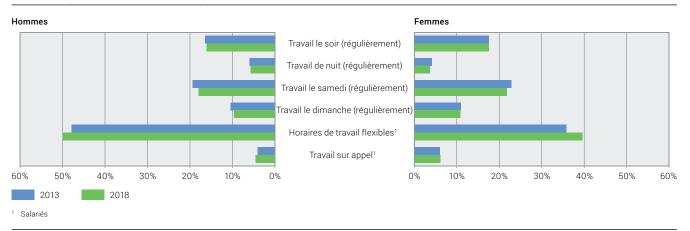


Source: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Horaires de travail atypiques et flexibles, travail sur appel, en % des personnes actives occupées, 2013 et 2018

G2.15

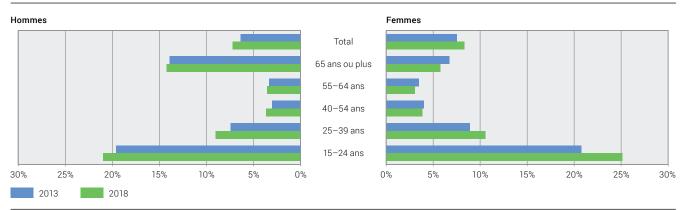


Source: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Part des salariés (sans les apprentis) avec un contrat à durée déterminée, selon le sexe et classe d'âge, 2013 et 2018

G2.16



Source: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Situation du marché du travail au 1er trimestre 2019 et perspectives à court terme

Le nombre des actifs occupés a augmenté au premier trimestre 2019 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Le taux de chômage au sens du BIT et le taux de chômage selon le SECO ont reculé. Les places vacantes étaient plus nombreuses et les difficultés à recruter du personnel qualifié étaient plus importantes qu'il y a un an. L'indicateur des perspectives d'emploi fait entrevoir pour le deuxième trimestre 2019 un accroissement du nombre d'emplois.

Hausse du nombre de personnes actives occupées et de celui des emplois

Au premier trimestre 2019, le nombre des actifs occupés a progressé de 41 000 ou de 0,8% par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. L'augmentation a été plus élevée chez les hommes (+0,9%) que chez les femmes (+0,7%) et plus faible pour les personnes actives occupées suisses (+0,1%) que pour celles de nationalité étrangère (+2,4%). Chez ces dernières, le nombre d'actifs occupés s'est accru pour les titulaires d'une autorisation de séjour B (+3,1%) et les titulaires d'une autorisation d'établissement C (+2,8%), alors qu'il a reculé chez les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée L (-1,9%). Le nombre de frontaliers est quant à lui resté stable (+0,1%).

Par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, le nombre des actifs occupés a progressé plus faiblement (+0,8%) que celui des emplois (+1,3%). Les évolutions différentes du nombre des actifs occupés (statistique de la population active occupée SPAO) et du nombre des emplois (statistique de l'emploi STATEM) peuvent, entre autres, résulter des différences quant à l'univers de base (ménages pour l'une et entreprises pour l'autre), à l'unité statistique (personnes pour l'une et emplois pour l'autre) et quant à la période de référence (moyenne trimestrielle pour l'une et fin du trimestre pour l'autre). Lorsque la conjoncture se détériore, la SPAO tend à donner souvent une image plus positive que la STATEM, ou plus négative lorsque la conjoncture s'améliore.

Légère baisse du taux de chômage

Au premier trimestre 2019, 245 000 personnes étaient au chômage en Suisse selon la définition du Bureau international du Travail (BIT). Ces chômeurs au sens du BIT représentaient 4,9% de la population active, contre 5,2% au premier trimestre 2018. Le taux de chômage selon le SECO se situait à 2,6% au premier trimestre 2019, soit un niveau inférieur de 0,5 point à celui du premier trimestre 2018. Ce taux représente en chiffres absolus quelque 120 000 personnes enregistrées au premier trimestre 2019 comme chômeurs dans un office régional de placement et un recul de 22 500 personnes par rapport à 12 mois auparavant. Selon le SECO, le nombre de demandeurs d'emploi non chômeurs (effectifs principalement composés de personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement ainsi que de personnes en gain intermédiaire) a progressé de quelque 3000 personnes entre le premier trimestre 2018 (63 500) et le premier trimestre 2019 (66 500).

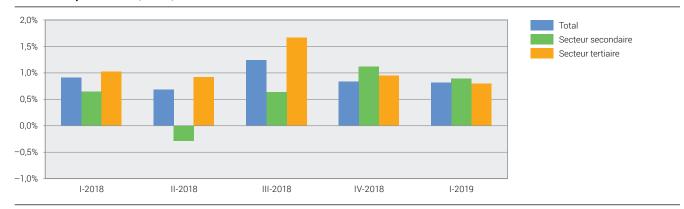
Prévision d'évolution de l'emploi

Les indicateurs à court terme de la statistique de l'emploi laissent entrevoir que les effectifs vont d'une manière générale augmenter pendant le deuxième trimestre 2019. L'indicateur des prévisions d'évolution de l'emploi, qui représente les attentes des entreprises quant à l'évolution de l'emploi dans les trois mois suivants, a un peu fléchi par rapport à l'année précédente (1,04; -0,1%). Le recul a été observé surtout dans les secteur secondaire (1,06, -1,0%). L'indicateur a encore un peu augmenté dans le secteur tertiaire (1,04; +0,2%). Mais il est toujours supérieur à 1,00 dans les deux secteurs. Cela signifie que l'emploi va continuer d'augmenter globalement. Au premier trimestre 2019, on dénombrait 77 300 places vacantes dans l'économie totale, soit 6700 de plus (+9,4%) qu'au premier trimestre 2018. Le nombre de places vacantes s'est accru aussi bien dans le secondaire (9,6%) que dans le tertiaire (9,3%). La part des entreprises ayant eu des difficultés à recruter du personnel qualifié a légèrement progressé (+1,1 point à 32,0%) par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

Situation du marché du travail au 1er trimestre 2019 et perspectives à court terme

Variation du nombre d'actifs occupés par secteur économique, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, 1er trimestre 2018 et 1er trimestre 2019

G2.17

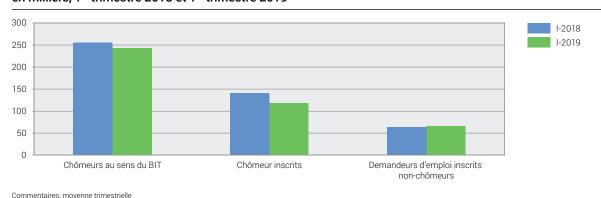


Source: OFS - Statistique de la population active occupée (SPAO)

© OFS 2019

Chômeurs au sens du BIT, chômeurs inscrits et demandeurs d'emploi inscrits non-chômeurs, en milliers, 1^{er} trimestre 2018 et 1^{er} trimestre 2019

G2.18

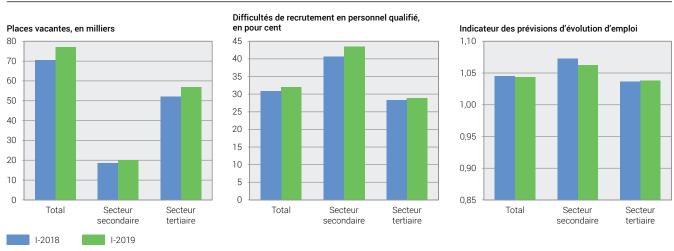


Sources: OFS – Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT); SECO

© OFS 2019

Places vacantes, difficultés de recrutement en personnel qualifié dans les secteurs secondaire et tertiaire et indicateur des prévisions d'évolution d'emploi¹, 1^{er} trimestre 2018 et 1^{er} trimestre 2019

G2.19



¹ L'échelle va de 0,50 (réduction) à 1,50 (augmentation), en passant par 1,0 (maintien).

Source: OFS - Statistique de l'emploi (STATEM)

© OFS 2019

Le marché suisse du travail en comparaison internationale

Le marché suisse du travail est performant en comparaison internationale. Le taux d'activité et la participation des femmes à la vie active sont tous deux parmi les plus élevés d'Europe. Le taux d'activité élevé des femmes en Suisse est largement lié au fait que le travail à temps partiel y est très répandu. La part d'actifs occupés à temps partiel est nettement plus importante en Suisse que dans la plupart des autres pays européens. Les salaires en Suisse, convertis en euros, sont plus élevés que dans les pays de l'UE. Si l'on convertit les salaires en standard de pouvoir d'achat pour tenir compte du niveau différent des prix, les différences sont cependant plus faibles.

Taux d'activité élevé en Suisse

Au quatrième trimestre 2018, le taux d'activité de la population de 15 ans et plus atteignait 68,7% en Suisse, soit l'un des taux les plus élevés en Europe. Seule l'Islande (80,8%) affichait un taux d'activité supérieur. Les pays voisins de la Suisse enregistraient des taux sensiblement inférieurs (Allemagne: 61,8%, Autriche: 61,5%; France: 55,8%, Italie: 50,0%). A côté de l'Italie, la Croatie (51,0%) et la Grèce (51,7%) présentaient les taux les plus faibles d'Europe. La moyenne de l'UE28 se situe à 58,1%.

Forte participation des femmes à la vie active dans les pays nordiques

La participation des femmes à la vie active varie fortement d'un pays à l'autre. En Italie (41,2%), deux cinquièmes des femmes sont actives, tandis que les pays nordiques comptent les taux les plus élevés (Islande: 77,4%; Suède et Norvège: 62,3%; Pays-Bas: 59,5%; Danemark et Royaume-Uni: 58,1%). En moyenne européenne, une femme sur deux est active (52,1%). La Suisse arrive en deuxième position avec un taux de 63,0%; dans les pays voisins, la participation des femmes à la vie active est nettement plus basse (Allemagne: 56,5%; Autriche: 55,9%; France: 51,8%). La participation des femmes à la vie active est certainement favorisée en Suisse par une part importante d'emplois à temps partiel. Dans notre pays, 39,1% des actifs occupés travaillent à temps partiel (femmes: 62,3%). Seuls les Pays-Bas comptent une proportion plus élevée (51,0%; femmes: 75,7%). La part des actifs occupés à temps partiel est particulièrement faible en Bulgarie (1,9%; femmes: 2,0%), en Slovaquie (4,7%; femmes: 6,5%) et en Hongrie (5,0%; femmes: 6,9%).

Dans tous les pays considérés, la participation des hommes à la vie active est plus élevée que celle des femmes. Elle est la plus importante en Islande (83,9%), devant la Suisse (74,5%). Elle est nettement plus basse dans les pays voisins de la Suisse (Autriche: 67,3%; Allemagne: 67,2%; France: 60,3%; Italie: 59,3%) et elle se situe à 64,5% en moyenne européenne.

Taux de chômage relativement faible en Suisse

Entre le quatrième trimestre 2017 et le quatrième trimestre 2018, le taux de chômage au sens du BIT a connu une légère hausse de 0,1 point pour atteindre 4,6%. Durant la même période, ce taux a baissé de 7,3% à 6,6% dans l'UE-28. Par rapport aux pays membres de l'UE, la Suisse fait toujours état d'un des taux les plus bas. Ce taux est plus faible en Allemagne (3,2%) mais bien

plus élevé en France (9,1%) et en Italie (10,8%). Seuls deux pays affichent des taux inférieurs à 3%: la République tchèque (2,0%; -0,4 point par rapport à l'année précédente) et l'Islande (2,4%; -0,2 point). La Grèce et l'Espagne sont les pays d'Europe qui présentent les taux de chômage au sens du BIT les plus élevés, mais comparés à leur niveau du trimestre correspondant de l'année précédente, ces taux ont tous deux reculé (Grèce: -2,5 points à 18,7%; Espagne: -2,1 points à 14,5%).

Les salaires en comparaison internationale

La comparaison des salaires annuels bruts moyens pour un poste à plein temps dans l'industrie et les services marchands met en évidence l'écart salarial existant parmi les pays de l'UE. Des différences marquées sont à observer non seulement entre les pays de l'UE-15 et les nouveaux pays membres entrés dans l'UE depuis 2004, mais également à l'intérieur des deux groupes de pays.

Dans l'UE-15, on observe toujours un décalage entre les pays du nord et ceux du sud: en 2014 les salaires bruts annuels les plus élevés sont enregistrés au Danemark (57 723 euros), les plus bas au Portugal (16 425 euros). L'écart salarial augmente encore si l'on considère les nouveaux pays membres: en 2014 seuls Chypre, la Slovénie et Malte affichent des salaires supérieurs à 20 000 euros tandis que la Bulgarie, pays devenu membre de l'UE en 2007, vient clore le classement avec un salaire annuel brut de 5795 euros.

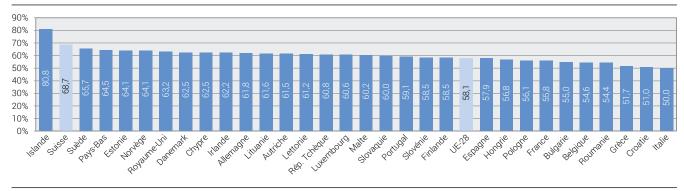
Avec un salaire brut annuel de 71 694 euros, niveau influencé en partie par la force du franc, la Suisse figure en première position devant le Danemark.

Afin de comparer des salaires qui traduisent de manière réelle leur pouvoir d'achat, les salaires exprimés en monnaie nationale doivent être convertis dans une devise commune artificielle appelée «standard de pouvoir d'achat» (SPA). La prise en compte des différences de niveaux de prix entre les pays nous amène à reconsidérer l'ampleur de l'écart salarial observé entre les pays. En effet, exprimés en euros, les salaires payés en Suisse (les plus hauts) sont 12,4 fois supérieurs à ceux payés en Bulgarie (les plus bas) alors qu'exprimés en SPA ils ne sont plus que 3,7 fois supérieurs. Si l'on considère les pays voisins, exprimés en euros, les salaires annuels payés en Suisse sont 1,7 fois supérieurs à ceux versés en Allemagne et en Autriche, 1,9 fois supérieurs à ceux payés en France et 2,1 fois supérieurs aux salaires de l'Italie. L'écart se réduit si la comparaison des salaires bruts moyens est faite sur la base de leur niveau en SPA. Les salaires payés en Suisse ne sont plus que 1,2 fois supérieurs aux salaires payés en Allemagne et en Autriche et 1,4 fois supérieurs à ceux payés en France et en Italie.

Le marché suisse du travail en comparaison internationale

Taux d'activité standardisé (15+ ans) en Suisse et dans les états de l'UE et de l'AELE, en %, 4e trimestre 2018

G2.20

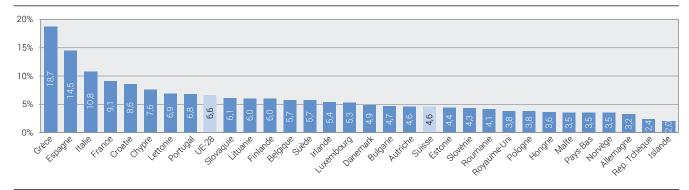


Sources: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA); EUROSTAT (état: avril 2019)

© OFS 2019

Taux de chômage au sens du BIT (15-74 ans), en Suisse et dans les états de l'UE et de l'AELE, en %, 4e trimestre 2018

G2.21

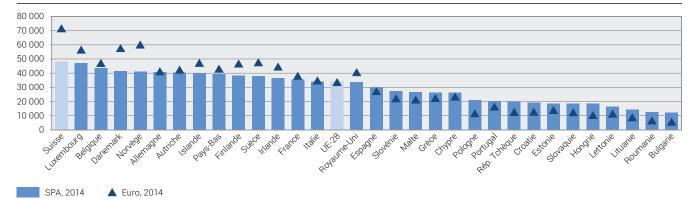


Sources: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA); EUROSTAT (état: avril 2019)

© OFS 2019

Salaire annuel brut moyen pour un emploi à plein temps¹ (entreprises de 10 employés ou plus, secteurs de l'industrie et des services marchands²), Suisse et états de l'UE et de l'AELE, en SPA³ et en euros, 2014

G2.22

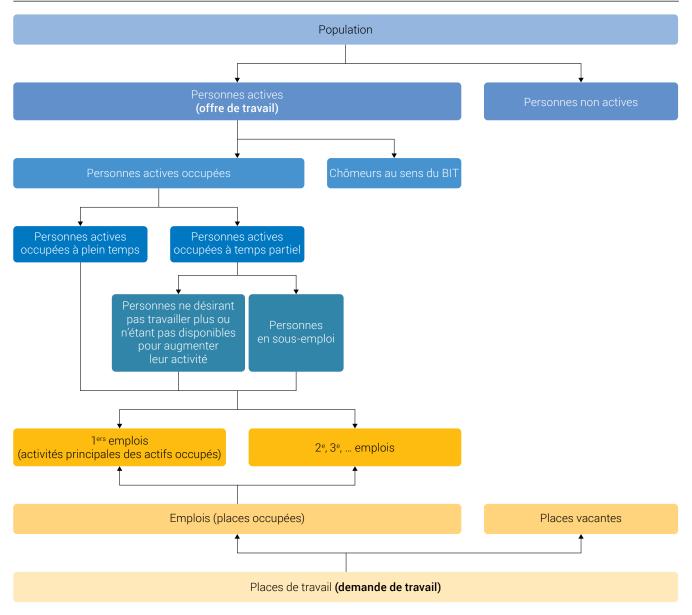


- 1 Les montants sont calculés à partir des salaires des employés à plein temps et des employés à temps partiel (recalculés sur la base d'un taux d'occupation de 100%).
- ² Sections B à N de la NACE Rév. 2
- 3 Les revenus exprimés en SPA (Standard de pouvoir d'achat) suppriment les effets des différences de niveaux de prix entre les pays.

Sources: OFS - Enquête sur la structure des salaires (ESS); EUROSTAT (état: juin 2017)

© OFS 2019

3 Définitions



© 0FS 2019

3.1 Notions liées aux personnes

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

Sources statistiques

Statistique de la population active occupée, comptes globaux du marché du travail:

personnes actives occupées selon le concept intérieur

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:

personnes actives occupées parmi la population résidante permanente

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

(Voir aussi la notion apparentée: «emplois»)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs inscrits» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

chômeurs au sens du BIT dans la population résidante permanente et chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active:

chômeurs au sens du BIT parmi la population résidante permanente

Personnes en sous-emploi

Sont considérées comme étant en sous-emploi les personnes actives occupées

- qui présentent une durée normale de travail inférieure aux 90% de la durée normale de travail dans les entreprises (cf. définition des heures normales de travail) et
- qui souhaitent travailler davantage et
- qui sont disponibles pour prendre dans les trois mois qui suivent un travail impliquant un taux d'occupation plus élevé.

Source statistique

Enquête suisse sur la population active: personnes en sous-emploi parmi la population résidante permanente

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + chômeurs au sens du BIT parmi la population résidante permanente + chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population: personnes actives parmi la population résidante permanente

Personnes non actives

Sont considérées comme non actives les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs au sens du BIT.

Sources statistiques

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population: personnes non actives parmi la population résidante permanente

Comptes globaux du marché du travail: personnes non actives parmi la population résidante

Chômeurs inscrits

Sont considérées comme chômeurs inscrits les personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, indifféremment du fait qu'elles touchent ou non une indemnité de chômage.

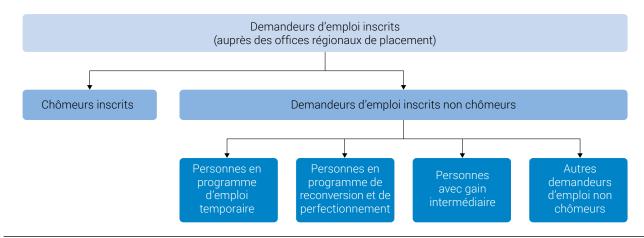
(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs au sens du BIT» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

Source statistique

Statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO):

chômeurs inscrits parmi la population résidante

Les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement



© OFS 2019

Demandeurs d'emploi inscrits

Sont considérées comme demandeurs d'emploi inscrits toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement. Les demandeurs d'emploi inscrits sont constitués de deux groupes: les chômeurs et les demandeurs d'emploi non-chômeurs. Ces derniers sont inscrits auprès des offices régionaux de placement, mais, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi. Il s'agit principalement de personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement ou en gain intermédiaire.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs au sens du BIT» et «chômeurs inscrits»)

Source statistique

Statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO):

demandeurs d'emploi inscrits parmi la population résidante

3.2 Notions liées aux places de travail

Emplois (places occupées)

Les emplois désignent des places de travail occupées. Tout en recouvrant en grande partie la même notion, les «emplois» et les «personnes actives occupées» ne coïncident pas, dans la mesure où une personne peut occuper plusieurs emplois. On parle dans ce cas d'activité principale et d'activité secondaire

(Voir aussi la notion apparentée: «personnes actives occupées»)

Sources statistiques

Statistique de l'emploi:

les définitions, ainsi que résultats de la Statistique de l'emploi ont été adaptés en 2015 à l'univers AVS/STATENT. On définit désormais comme emploi chaque personne exerçant une activité professionnelle soumise à cotisation obligatoire à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) au sein d'une entreprise. Les emplois sont collectés dans les entreprises selon quatre taux d'occupation, ainsi qu'en emplois équivalents plein temps. La statistique couvre les branches des secteurs secondaire et tertiaire, à l'exception de la section «Activités des ménages en tant qu'employeurs».

Mesuré en mars, juin, septembre et décembre de l'année de référence.

Statistique structurelle des entreprises:

l'emploi est défini comme étant une activité rémunérée dans une entreprise ou pour compte propre (indépendants) impliquant le versement de cotisations AVS obligatoires à partir d'un seuil de revenu annuel minimum (fixé pour l'année 2011 à 2300 francs). Les emplois dans l'agriculture sont enregistrés sans seuil de revenu et reposent sur des données du recensement des exploitations agricoles ou du relevé des structures agricoles. Une personne ayant plusieurs contrats de travail a plusieurs emplois dans la mesure où les contrats de travail sont conclus avec des entreprises différentes. Par contre, si elle a plusieurs contrats avec un même employeur, un seul emploi est recensé.

Mesuré en décembre de l'année de référence.

Recensement des entreprises du secteur primaire et relevé des structures agricoles:

Mesuré en janvier de l'année de référence.

Emplois équivalents plein temps

Les emplois équivalents plein temps résultent de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'emplois ou d'heures de travail) en emplois à plein temps. Le nombre d'emplois équivalents plein temps se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps.

Sources statistiques

Statistique de la population active occupée:

pour convertir les personnes actives occupées en équivalents plein temps (EPT), on additionne les taux d'occupation des emplois exercés. Ainsi, une personne occupant un premier emploi à un taux d'occupation de 50% et un deuxième emploi à 20% sera comptabilisée comme 0,7 équivalents plein temps. On détermine les taux d'occupation en divisant les heures effectives de travail dans chaque emploi par la moyenne des heures effectives dans les emplois à plein temps.

Statistique de l'emploi:

le nombre d'emplois équivalents plein temps est relevé dans l'enquête.

Statistique structurelle des entreprises:

les emplois équivalents plein temps sont estimés par un modèle au niveau de l'entreprise (unité AVS), puis répartis entre les établissements en reprenant la structure fournie par les enquêtes complémentaires au registre des entreprises et des établissements. Les emplois équivalents plein temps du secteur privé sont estimés par branche économique à partir d'informations sur les revenus provenant des données de l'AVS (revenus soumis à cotisation) ou d'informations relevées directement à partir d'enquêtes complémentaires au registre des entreprises et des établissements. Pour le secteur public, les emplois équivalents plein temps sont relevés directement à partir des mêmes enquêtes complémentaires. Quant au secteur agricole, les emplois équivalents plein temps sont estimés sur la base des taux d'occupation moyens calculés dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active.

Places vacantes

On entend par place vacante, un poste (nouvellement créé, inoccupé ou sur le point d'être vacant) que l'employeur a l'intention de repourvoir immédiatement ou dans un futur proche et pour lequel des mesures actives ont été prises ou vont être prises afin de recruter un/e candidat/e à l'extérieur de l'entreprise.

Sources statistiques

Statistique des places vacantes:

places vacantes dans les établissements des secteurs secondaire et tertiaire

Statistique des places vacantes annoncées du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO):

places vacantes annoncées auprès des offices régionaux de placement (ORP). Etant donné que l'annonce n'est obligatoire que pour les professions à taux de chômage élevé (obligation d'annonce si le taux de chômage est supérieur à 8% resp. 5% à partir du 1er janvier 2020), la statistique du SECO ne couvre qu'une part restreinte des places vacantes en Suisse..

Difficultés de recrutement en personnel

Indicateur dont le but est d'estimer les difficultés de recrutement rencontrées durant le trimestre sous revue par les établissements des secteurs secondaire et tertiaire.

Source statistique

Statistique de l'emploi:

on demande aux établissements d'indiquer s'ils ont rencontré des difficultés à recruter du personnel selon 4 catégories (1: personnel trouvé sans difficulté; 2: personnel trouvé avec difficulté; 3: personnel non trouvé; 4: autre [ne sait pas, personnel non cherché, processus de recrutement pas terminé]) et selon 4 niveaux de formation professionnelle (1: personnel sans formation postobligatoire; 2: apprentissage ou formation équivalente; 3: formation professionnelle supérieure; 4: haute école). Les indicateurs prennent la forme de pourcentages et sont pondérés par le nombre d'emplois. Ils sont présentés de manière détaillée pour chaque catégorie. Un indicateur synthétique (difficultés de recrutement en personnel qualifié) regroupe les cas dans lesquels le personnel recherché a été trouvé avec difficulté ou n'a pas été trouvé dans au moins une des 3 catégories avec un niveau de formation postobligatoire. La série débute au premier trimestre 2004.

Prévisions d'évolution de l'emploi

Indicateurs dont le but est d'estimer la tendance attendue pour le prochain trimestre en termes de prévisions d'évolution de l'emploi pour les secteurs secondaire et tertiaire.

Source statistique

Statistique de l'emploi:

les indicateurs expriment sous la forme de pourcentages la proportion des établissements qui ont annoncé une augmentation, un maintien ou une réduction de leur effectif total (chiffres pondérés par le nombre d'emplois). Ces pourcentages sont également présentés sous la forme d'un indice synthétique variant de 0,50 (réduction) à 1,50 (augmentation). La série débute au premier trimestre 2004.

3.3 Notions économiques

Offre de travail

L'offre de travail est la quantité de travail offerte par les travailleurs. Elle se compose des personnes actives occupées et des chômeurs au sens du BIT.

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + chômeurs au sens du BIT parmi la population résidante permanente + chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population: personnes actives parmi la population résidante permanente

Demande de travail

La demande de travail est la quantité de travail demandée par les employeurs. Elle se compose des emplois (places occupées) et des places vacantes.

Sources statistiques

Statistique de l'emploi: emplois, places vacantes

Statistique structurelle des entreprises

3.4 Notions liées au temps de travail

Heures normales de travail

Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés et, dans le cas des indépendants, les heures habituellement consacrées à l'activité professionnelle. Les heures supplémentaires et les heures d'absences n'ont pas d'effet sur les heures normales de travail.

Sources statistiques

Statistique du volume du travail:

heures normales de travail selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi ou en volume annuel

Statistique de la durée normale du travail dans les entreprises: heures normales de travail des salariés à plein temps, en durée hebdomadaire par salarié

Heures effectives de travail

Les heures effectives de travail correspondent aux heures qui ont été effectivement travaillées dans le cadre de l'activité professionnelle. A la différence des heures normales de travail, elles comprennent les heures supplémentaires et n'incluent pas les heures d'absences.

Source statistique

Statistique du volume du travail:

heures effectives de travail selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi ou en volume annuel

Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires correspondent aux heures payées ou non payées

- qui ont été accomplies en plus de la durée normale du travail et
- qui ne sont pas compensées par des congés ou par des réductions ultérieures du temps de travail dans le cadre d'horaires de travail flexibles.

Source statistique

Statistique du volume du travail:

heures supplémentaires selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi, en volume annuel ou en taux d'heures supplémentaires

Heures d'absences

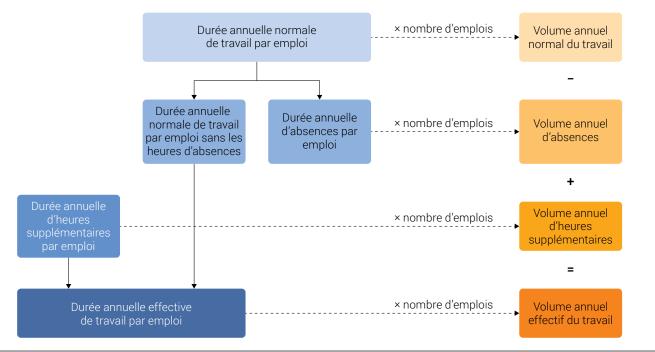
Les heures d'absences sont constituées par le temps pendant lequel une personne n'était pas à son lieu de travail, alors qu'elle aurait normalement dû y être (maladie, accident, congé maternité, service militaire ou civil, protection civile, réduction de l'horaire de travail, conflit de travail, raisons personnelles et familiales et mauvais temps). Les vacances, les jours fériés et les absences dues à la flexibilité des horaires de travail ne sont pas considérés comme des absences.

Source statistique

Statistique du volume du travail:

heures d'absences selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi, en volume annuel ou en taux d'absences

Le temps de travail G 3.3



© OFS 2019

3.5 Notions liées aux mouvements sur le marché du travail

Transitions brutes entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité

Les transitions brutes reflètent le passage d'un statut (initial) à un autre (final) au cours d'une certaine période. En mesurant les transitions brutes entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité, on est ainsi amené à distinguer neuf groupes de personnes différents (actifs occupés devenus chômeurs au sens du BIT, actifs occupés devenus non actifs, actifs occupés restés actifs occupés, chômeurs au sens du BIT devenus actifs occupés, etc.).

Source statistique

Comptes globaux du marché du travail: les transitions brutes sur une année civile

Migrations internationales

Les migrations internationales sont les mouvements de population d'un pays à un autre ayant pour effet le transfert du domicile. On distingue les immigrations (lorsque le pays de référence est le pays où la personne s'installe) des émigrations (lorsque le pays de référence est le pays que la personne quitte). La différence entre le nombre d'immigrations et d'émigrations est appelée solde migratoire.

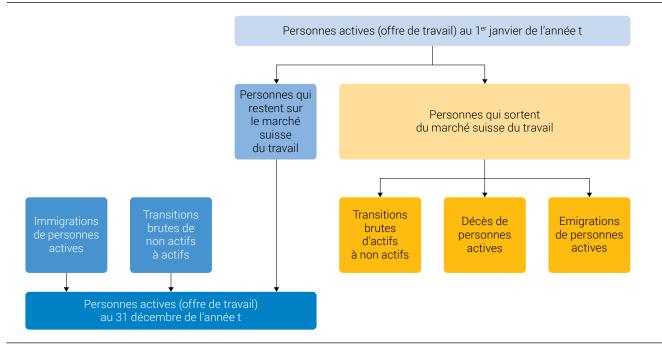
Sources statistiques

Statistique de la population et des ménages (STATPOP): migrations internationales des Suisses et des étrangers de la population résidante permanente. STATPOP a remplacé dès 2011 l'ancienne statistique de l'état annuel de la population (ESPOP).

Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM): migrations internationales des étrangers

Comptes globaux du marché du travail:

migrations internationales selon le statut sur le marché du travail. La notion de migrations internationales est, pour les besoins de la statistique, élargie aux cas de nouveaux frontaliers (considérés comme des immigrations) et aux cas de personnes perdant le statut de frontaliers (considérés comme des émigrations).



© OFS 2019

3.6 Notions liées à la rémunération du travail

Revenu du travail

Le revenu du travail est composé des recettes (en espèce, en nature ou sous forme de services) que procure aux individus l'exercice d'une activité salariée ou indépendante. Le revenu du travail comprend les montants perçus soit en tant que résultat direct de l'activité professionnelle (salaires ou bénéfice de l'activité indépendante), soit en raison de leur situation dans la profession (prestations de sécurité sociale liées à l'emploi). Le revenu du travail ne comprend pas le revenu provenant d'autres sources telles que la propriété, l'assistance sociale, les transferts, etc., non lié à l'emploi.

(Voir aussi la notion apparentée: «salaire»)

Sources statistiques

Enquête suisse sur la population active:

relève les revenus professionnels des salariés et des indépendants au sein de la population résidante permanente. Les composantes du salaire des salariés sont le salaire brut, le 13° et 14° salaires, les primes et les gratifications.

Enquête sur le budget des ménages (EBM):

donne une vue d'ensemble des revenus du travail des ménages privés. Par revenu du travail on entend tout ce qui revient au ménage à titre de salaires, de bénéfice d'activité indépendante ou de prestations de sécurité sociale liées à l'emploi.

Salaire

Le salaire correspond à la rémunération du travail (en espèce ou en nature) effectué par une personne pour le compte d'une autre personne en vertu d'un contrat écrit ou oral. Cette autre personne peut être une personne physique ou une personne morale (entreprise, institution à but non lucratif ou administration publique). La notion de salaire ne couvre ainsi pas les revenus de l'activité indépendante qui est réalisée pour son propre compte. Il est d'usage de faire la distinction entre salaire brut (avant déduction des cotisations sociales à charge du salarié) et salaire net (après déduction).

(Voir aussi la notion apparentée: «revenu du travail»)

Sources statistiques

Enquête suisse sur la structure des salaires:

les composantes du salaire considérées sont le salaire brut du mois d'octobre (y compris les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, ¹/₁₂ du 13° salaire et ¹/₁₂ des paiements spéciaux annuels. Les résultats sont exprimés soit en salaires mensuels bruts standardisés (recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4¹/₃ semaines à 40 heures de travail), soit en salaires mensuels nets (montants effectivement versés, y compris la rémunération des heures supplémentaires).

Statistique de l'évolution des salaires:

les composantes salariales entrant dans le calcul de l'indice sont le salaire brut de base, les allocations de renchérissement et le 13° salaire. Sont exclues les primes et commissions, les allocations familiales, diverses gratifications et les paiements en nature. Les personnes prises en compte dans le calcul sont les hommes et les femmes ayant 18 ans révolus et employés à plein temps et à temps partiel.

Enquête suisse sur la population active:

relève les revenus professionnels des salariés et des indépendants au sein de la population résidante permanente. Les composantes du salaire des salariés sont le salaire brut, le 13° et le 14° salaires, les primes et les gratifications.

Enquête sur les accords salariaux (EAS):

relève l'adaptation des salaires effectifs et des salaires minimaux (généralement: salaire brut de base + 13° salaire) convenue entre les partenaires sociaux dans le cadre de conventions collectives de travail (CCT) sélectionnées. Les salaires minimaux sont des montants minimaux de rémunération négociés collectivement et fixés dans une CCT ou dans un avenant à celle-ci.

Autres sources:

enquête sur le budget des ménages et données administratives de l'AVS, ces dernières permettant de calculer la «rémunération des salariés» dans le Compte de revenu du Système de comptabilité nationale.

Convention collective de travail

Accord passé entre, d'une part, une ou plusieurs associations d'employeurs ou/et un ou plusieurs employeurs et, d'autre part, une ou plusieurs associations de travailleurs afin d'établir en commun des clauses sur la conclusion, l'objet et la fin des contrats individuels de travail entre employeurs et travailleurs intéressés (dispositions normatives). Une CCT peut également contenir d'autres clauses (dispositions semi-normatives), pourvu qu'elles concernent les rapports entre employeurs et travailleurs (contributions à une caisse de compensation, représentation des travailleurs dans l'entreprise, formation et perfectionnement professionnels, etc.); elle peut même être limitée à ces clauses. La convention peut en outre régler les droits et obligations réciproques des parties contractantes (dispositions obligationnelles directes), ainsi que le contrôle et l'exécution des clauses prévues. La CCT est régie par les articles 356 à 358 du Code des obligations.

Les CCT signées du côté employeur par une ou plusieurs associations d'employeurs sont dénommées CCT d'associations, les CCT signées du côté employeur par les représentants d'une ou plusieurs entreprises sont dénommées CCT d'entreprise(s).

Source statistique

Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

Contrat-type de travail (CTT)

Par le contrat-type de travail (CTT) sont établies des clauses sur la conclusion, l'objet et la fin de diverses espèces de contrats de travail. Le Conseil fédéral édicte les contrats-types valables pour plusieurs cantons; les cantons sont compétents dans les autres cas. Le CTT est régi par les articles 359 à 360 du Code des obligations (CO).

Sauf accord contraire, le CTT s'applique directement aux rapports de travail qu'il régit. Les cantons sont tenus d'édicter des contrats-types pour les travailleurs agricoles et le service de maison; notamment, ces contrats-types règlent la durée du travail et du repos et les conditions de travail des travailleuses et des jeunes travailleurs.

CTT avec salaires minimaux impératifs: CTT édictés en application de l'art. 360a du Code des obligations (CO). Il s'agit de CTT d'une durée limitée prévoyant des salaires minimaux impératifs. Si, au sein d'une branche économique ou d'une profession, les salaires usuels dans la localité, la branche ou la profession font l'objet d'une sous-enchère abusive et répétée et qu'il n'existe pas de convention collective de travail (CCT) contenant des dispositions relatives aux salaires minimaux pouvant être étendue, l'autorité compétente peut édicter, sur proposition d'une commission tripartite instituée par la Confédération ou un canton, un CTT fixant des salaires minimaux. Il ne peut pas être dérogé à un CTT au sens de l'art. 360a CO en défaveur du travailleur (art. 360d, al. 2, CO).

Source statistique

Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

Accords salariaux

Accords conclus entre les partenaires signataires de CCT sur le montant et le mode de l'adaptation des salaires effectifs ainsi que sur les salaires minimaux et éventuellement la durée du travail ou autres conditions de rémunération. Toute évolution salariale qui résulte directement de dispositions conventionnelles est assimilée à un accord salarial.

Source statistique

Enquête sur les accords salariaux dans les domaines conventionnels (EAS)

Conflit du travail

Un conflit du travail est un désaccord qui porte sur un problème ou un groupe de problèmes à propos duquel ou desquels il existe un différend entre des travailleurs et des employeurs, ou à propos duquel ou desquels une revendication a été formulée par des travailleurs ou des employeurs, ou à propos duquel ou desquels des travailleurs ou des employeurs soutiennent les revendications ou les doléances d'autres travailleurs ou employeurs.

Grève:

Une grève est un arrêt temporaire du travail déclenché par un (ou des) groupe(s) de travailleurs en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de formuler des doléances, ou de soutenir d'autres travailleurs dans leurs revendications ou doléances.

Lock-out:

Un lock-out est la fermeture temporaire totale ou partielle d'un ou plusieurs lieux de travail, ou les mesures prises par un ou plusieurs employeurs pour empêcher les travailleurs d'exécuter normalement leur travail, en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de soutenir les revendications ou les doléances d'autres employeurs.

Source statistique

Enquête sur les conflits collectifs de travail (KASE)

3.7 Taux divers

Taux d'actifs occupés

Taux d'actifs occupés =

personnes actives occupées × 100

population de référence

Source statistique

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population.

On distingue:

- le taux d'actifs occupés brut calculé pour la population totale
- le taux d'actifs occupés standardisé calculé pour la population de 15 ans et plus
- et le taux d'actifs occupés net calculé pour la population de 15 à 64 ans.

Taux de chômage au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Taux de chômage au sens du BIT =

 $\frac{\text{chômeurs au sens du BIT}}{\text{personnes actives}} \times 100$

Source statistique

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active

Taux de chômage

Taux de chômage =

chômeurs inscrits
personnes actives

Source statistique

Statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population

Taux de sous-emploi

Taux de sous-emploi =

personnes en sous-emploi × 100

personnes actives

Source statistique

Enquête suisse sur la population active

Taux d'activité

Taux d'activité =

personnes actives

population de référence

Source statistique

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population.

On distingue:

- × 100

- le taux d'activité brut calculé pour la population totale
- le taux d'activité standardisé calculé pour la population de 15 ans et plus
- et le taux d'activité net calculé pour la population de 15 à 64 ans.

Taux d'heures supplémentaires

Taux d'heures supplémentaires -

durée annuelle d'heures supplémentaires par emploi × 100

durée annuelle normale de travail par emploi

Source statistique

Statistique du volume du travail

Taux d'absences

Taux d'absences =

durée annuelle d'absences

par emploi - × 100 durée annuelle normale

de travail par emploi

Source statistique

Statistique du volume du travail

Taux de places vacantes

Taux de places = vacantes

places vacantes

(emplois + places vacantes)

× 100

Source statistique

Statistique de l'emploi

3.8 Concepts de population et de couverture statistique

Concept intérieur

L'activité productive selon le concept intérieur désigne l'activité productive réalisée à l'intérieur du territoire économique suisse, qu'elle soit le fait de résidents ou de non-résidents. Ce concept peut être utilisé afin de délimiter la population active occupée, les emplois ou encore les heures de travail. Concrètement, l'activité productive selon le concept intérieur comprend l'activité réalisée en Suisse par les groupes suivants: Suisses résidant en Suisse, titulaires d'une autorisation d'établissement, titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), frontaliers résidant à l'étranger et travaillant en Suisse, saisonniers (depuis le 1er juin 2002, cette autorisation n'est plus délivrée), titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile, personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades et des consulats suisses et personnel de la marine suisse.

À l'inverse, l'activité du personnel des ambassades et des consulats étrangers en Suisse, l'activité des fonctionnaires internationaux en Suisse et l'activité des personnes résidant en Suisse, mais travaillant à l'étranger ne sont pas couvertes dans le concept intérieur.

Source statistique

Le concept intérieur est notamment utilisé dans la statistique de la population active occupée, la statistique du volume du travail, le recensement des entreprises, la statistique structurelle des entreprises, la statistique de l'emploi et l'enquête suisse sur la structure des salaires. Le concept intérieur est par ailleurs utilisé dans le domaine de la comptabilité nationale.

Population résidante permanente

Sont assimilées à la population résidante permanente toutes les personnes de nationalité suisse avec domicile principal en Suisse, ainsi que tous les ressortissants étrangers avec une autorisation de résidence valable au moins 12 mois ou séjournant au moins depuis 12 mois en Suisse, à savoir les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée équivalent à une durée cumulée minimale de 12 mois, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de séjour et les diplomates et fonctionnaires internationaux (y compris les membres de leurs familles).

Source statistique

Le concept de population résidante permanente est utilisé dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP). Il est utilisé sous une forme légèrement adaptée dans le relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population (sans les diplomates et fonctionnaires internationaux), dans la statistique du chômage au sens du BIT et dans l'enquête suisse sur la population active (sans les diplomates et fonctionnaires internationaux et sans les personnes dans le processus d'asile).

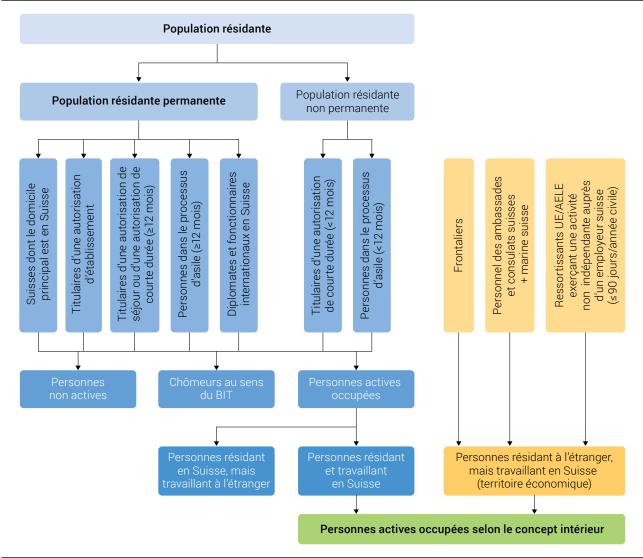
Population résidante

Sont assimilées à la population résidante toutes les personnes résidant en Suisse à un moment donné, quels que soient leur nationalité, la durée et le type d'autorisation de résidence. Les personnes n'ayant pas de domicile officiel en Suisse, telles que les frontaliers travaillant en Suisse, les touristes, les personnes en visite ou en voyage d'affaires, ne sont pas comptées dans la population résidante. Concrètement, la population résidante comprend les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les saisonniers (depuis le 1^{er} juin 2002, cette autorisation n'est plus délivrée), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, les diplomates et fonctionnaires internationaux et les membres de leurs familles.

Source statistique

Le concept de population résidante est utilisé dans le recensement fédéral de la population jusqu'en 2000, et dans la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Population résidante, population résidante permanente et concept intérieur



© OFS 2019

3.9 Grandes régions

Grandes régions

Région lémanique: Vaud, Valais, Genève Espace Mittelland: Berne, Fribourg, Soleure,

Neuchâtel, Jura

Suisse du Nord-Ouest: Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie

Zurich: Zurich

Suisse orientale: Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh.-

Ext., Appenzell Rh.-Int., Saint-Gall,

Grisons, Thurgovie

Suisse centrale: Lucerne, Uri, Schwytz, Obwald,

Nidwald, Zoug

Tessin: Tessin

Source statistique

Les résultats de la plupart des statistiques du marché du travail sont proposés sous une forme régionalisée.

4 Sources statistiques

4.1 Système des statistiques suisses du marché du travail

Les informations sur le marché du travail proviennent d'enquêtes réalisées auprès des ménages, d'enquêtes réalisées auprès des entreprises ou de l'exploitation de données administratives (cf. encadré 1). Alors que les enquêtes auprès des ménages sont essentiellement basées sur l'offre de travail, les enquêtes auprès des entreprises fournissent des informations orientées sur la demande. Ces informations peuvent être également combinées afin d'obtenir ce qu'on appelle des statistiques de synthèse. Ces dernières enrichissent nos informations et produisent des résultats nouveaux sans qu'il y ait besoin de procéder à de coûteuses enquêtes supplémentaires. Elles permettent en outre de combiner les avantages spécifiques de plusieurs statistiques et d'en pallier certains défauts. Dans l'encadré 6, on remarque qu'une multitude de statistiques ou registres livrent des informations portant sur le marché du travail. Afin que la publication garde une relative concision, ainsi que pour des raisons de périodicité d'enquête, certaines de ces sources statistiques ne sont pas abordées plus en détail, ni sur le plan des aspects de méthode, ni sur celui des résultats1.

L'enquête suisse sur la population active (ESPA), réalisée auprès des ménages, est la source principale de quatre statistiques de synthèse traitées dans cet ouvrage. Il s'agit de la statistique de la population active occupée (SPAO), de la statistique du volume du travail (SVOLTA), de la statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT) et des comptes globaux du marché du travail (CMT). Dans le cadre de cette publication, L'ESPA fournit également les chiffres nécessaires aux comparaisons internationales et au calcul des taux d'activité et taux d'actifs occupés.

Outre l'ESPA et les quatre statistiques de synthèse qui en sont dérivées, sept autres sources statistiques livrent des indicateurs dans le cadre de la publication «Indicateurs du marché du travail» (cf. encadré 2): quatre enquêtes auprès des entreprises (la statistique de l'emploi, l'enquête suisse sur la structure des salaires, l'enquête sur les accords salariaux et l'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse), trois statistiques basées sur des données administratives (la statistique de la durée normale de travail dans les entreprises, la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie et la statistique de l'évolution des salaires). La vue d'ensemble est complétée par la statistique des frontaliers (statistique de synthèse basée principalement sur un appariement entre les données SYMIC et les données AVS et utilisée comme input dans la SPAO, dans la SVOLTA et dans les CMT).

Des informations sur les sources statistiques relatives au marché du travail qui ne sont pas présentées en détail dans cette publication peuvent être obtenues auprès des offices fédéraux suivants:

Secrétariat d'Etat à l'économie: statistique sur la réduction de l'horaire de travail, statistique des places vacantes annoncées.

Secrétariat d'Etat aux migrations: système d'information central sur la migration (SYMIC).

Office fédéral de la statistique: recensement de la population, recensement des entreprises, statistique structurelle des entreprises, enquête sur les nouvelles entreprises, recensement des entreprises du secteur primaire.

Encadré 1: le système des statistiques suisses du marché du travail

Statistiques de synthèse

Statistique de la population active occupée (SPAO) - cf. 4.3
Statistique des frontaliers (STAF) - cf. 4.6
Statistique du volume du travail (SVOLTA) - cf. 4.7
Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT) - cf. 4.10
Comptes globaux du marché du travail (CMT) - cf. 4.13

Enquêtes auprès des ménages

Enquête suisse sur la population active (ESPA) Recensement de la population (RFP)

- cf. 4.2

Un recensement exhaustif de la population résidante a été réalisé tous les dix ans entre 1850 et 2000. Il a relevé des données sur l'activité professionnelle depuis 1860. Jusqu'en 1960, on a tenu compte uniquement de l'activité à plein temps et jusqu'en 1980 uniquement des personnes actives occupées travaillant au moins 6 heures par semaine. Ce n'est qu'en 1990 que la limite de travail a été abaissée à une heure par semaine (définition internationale). Depuis 2010, le recensement traditionnel de la population est remplacé par une série d'enquêtes. Parmi cellesci, le relevé structurel annuel, qui est une enquête par échantillonnage menée auprès de 200 000 personnes, représente une source de données importante dans l'optique de l'observation du marché du travail.

Enquêtes auprès des entreprises

Statistique de l'emploi (STATEM) Recensement des entreprises (RE)

Statistique structurelle des entreprises (STATENT)

Enquête sur les nouvelles entreprises

Recensement des entreprises du secteur primaire ou de l'agriculture

Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) Enquête sur les accords salariaux (EAS) Enquête sur les conventions collectives de travail (ECS) Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)

Données administratives

Système d'information central sur la migration (SYMIC)

Durée normale du travail dans les entreprises (DNT) Statistique de la réduction de l'horaire de travail du SECO

Statistique du chômage du SECO Statistique des places vacantes annoncées du SECO

Statistique de l'évolution des salaires (ISS)

- cf. 4.4
- Réalisé tous les 3 ou 4 ans auprès des établissements des secteurs secondaire et tertiaire, pour la dernière fois en 2008.
 On y relève les emplois d'au moins 6 heures par semaine.
 Les emplois dans les ménages privés et les emplois d'indépendants sans entreprise ne sont pas considérés.
- Cette statistique annuelle dès 2011 remplace le recensement des entreprises. Basée essentiellement sur des données administratives, elle couvre les emplois dans les entreprises ou pour compte propre (indépendants) impliquant le versement de cotisations AVS obligatoires sur la base d'un revenu annuel minimum de 2300 francs. Les unités d'exploitation sont l'établissement et l'entreprise.
- Réalisée auprès des entreprises nouvellement inscrites dans le registre des entreprises et des établissements (REE) afin de mettre ce dernier à jour. Le REE sert de base au recensement des entreprises et à toute enquête par sondage auprès des entreprises.
- Relève l'emploi par régions dans le secteur primaire.
- cf. 4.14
- cf. 4.17
- cf. 4.18
- cf. 4.19
- Données mensuelles sur le nombre de travailleurs étrangers.
 Dès juin 2002, le SYMIC ne livre plus d'informations sur l'activité des titulaires d'une autorisation de séjour originaires de l'UE et des titulaires d'une autorisation d'établissement.
- cf. 4.8
- Relève mensuellement des informations sur le chômage partiel.
- cf. 4.11
- Relève chaque mois les places vacantes annoncées aux offices régionaux de placement.
- cf. 4.16

Encadré 2: aperçu des statistiques et des indicateurs traités dans la publication

Statistiques	Indicateurs fournis
Statistiques de synthèse	
Statistique de la population active occupée (SPAO)	Personnes actives occupées, personnes actives occupées
Statistique des frontaliers (STAF)	en équivalents plein temps – Frontaliers de nationalité étrangère travaillant en Suisse
Statistique du volume du travail (SVOLTA)	Heures effectives de travail
	- Heures normales de travail
	- Heures supplémentaires
Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)	Heures d'absencesChômeurs au sens du BIT
Statistique du chomage au sens du bri (Chow-bri)	Taux de chômage au sens du BIT
Comptes globaux du marché du travail (CMT)	Transitions entre activité professionnelle,
	chômage et non activité
	– Migrations de main-d'œuvre
Enquêtes auprès des ménages	T 1/ a to ta 2
Enquête suisse sur la population active (ESPA)	 Taux d'activité Taux d'actifs occupés
	 Indicateurs servant aux comparaisons internationales
Enquêtes auprès des entreprises	
Statistique de l'emploi (STATEM)	Emplois par taux d'occupation, emplois équivalents
	à plein temps – Places vacantes
	 Indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi
	Indicateurs des difficultés de recrutement de personnel
Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)	 Salaire mensuel brut standardisé
5 0 (540)	- Salaire mensuel net (non standardisé)
Enquête sur les accords salariaux (EAS)	Adaptation des salaires effectifsAdaptation des salaires minimaux
Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse	Adaptation des Salaires millimaux
(ECS)	- Conventions collectives de travail
Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)	- Grèves et lock-outs
	- Etablissements et travailleurs impliqués - Laura és a de travail a cardona Laura és a de travail a cardona Laura és a de travail a cardona Laura és a de travail a cardona.
Données administratives	– Journées de travail perdues
Durée normale du travail dans les entreprises (DNT)	– Durée normale du travail hebdomadaire des salariés à plein
	temps
Statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie	
(SECO)	Chômeurs inscritsTaux de chômage
	Demandeurs d'emploi inscrits
Statistique de l'évolution des salaires (ISS)	Indice des salaires nominaux
	 Indice des salaires réels

4.2 L'enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête réalisée auprès des personnes qui a pour but principal de fournir des données sur la structure de la population active suisse et sur les comportements en matière d'activité professionnelle. Les thèmes principaux que l'ESPA aborde sont l'activité professionnelle, le chômage et ses caractéristiques, la profession (apprise et exercée), les conditions de travail, la mobilité sur le marché du travail, la branche économique, les heures de travail, la formation (y compris la formation continue), le travail non rémunéré, la situation familiale, les conditions de logement et les revenus (cf. chapitre 4.15). Ce vaste éventail de données conduit à un grand choix dans les critères de ventilations (par exemple les actifs occupés selon l'état civil, la classe de revenu, le type d'horaire; les chômeurs au sens du BIT selon la formation, la durée de chômage, le type de famille, etc.). Des enquêtes similaires (appelées enquêtes sur les forces de travail ou labour force surveys) sont conduites dans les pays de l'Union européenne.

Concepts et définitions de l'ESPA

L'ESPA applique les définitions internationales de l'activité et du chômage (Bureau international du Travail et EUROSTAT). Une personne est ainsi considérée comme active occupée si elle exerce une activité professionnelle d'au moins une heure pendant la semaine de référence. L'utilisation de ces définitions permet de réaliser des comparaisons internationales.

En raison de la méthode de relevé, les résultats de l'enquête se rapportent à la population résidante permanente uniquement. Par conséquent, l'ESPA ne prend pas en considération certains groupes d'étrangers, tels les frontaliers, les titulaires d'une autorisation de courte durée et les personnes dans le processus d'asile. Pour combler ces lacunes, on rajoute, dans une étape importante des processus de calcul des statistiques de synthèse (statistique de la population active occupée, statistique du volume du travail et comptes globaux du marché du travail), les groupes qui n'appartiennent pas à la population résidante permanente (voir graphique G 4.1). Cette opération, si elle permet de tenir compte de toutes les personnes travaillant en Suisse et de tous les chômeurs au sens du BIT résidant en Suisse, présente toute-fois un inconvénient: on perd de la souplesse dans les possibilités de ventilation des résultats.

Méthode de calcul de l'ESPA

a) Méthode de relevé

L'ESPA est une enquête par échantillonnage auprès des personnes. De 1991 à 2009, elle a été réalisée entre le mois d'avril et le mois de juin. Depuis 2010, elle se déroule en continu dans le but de fournir des indicateurs trimestriels et annuels. L'OFS informe par écrit les personnes sélectionnées, puis un institut de sondage mandaté les contacte par téléphone. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées quatre fois sur 15 mois. Cette structure en panel permet d'observer de près l'évolution du marché du travail et d'effectuer des analyses longitudinales.

b) Extrapolation des résultats

L'exploitation des résultats de l'enquête nécessite une pondération des réponses fournies par les personnes interrogées. Cette pondération est calculée sur la base de la population résidante permanente de la Suisse. Sur la période 2010–2016, la pondération des données de l'ESPA a été révisée. En effet, de nouveaux calages basés sur des données des assurances sociales ont été intégrés dans le processus de pondération. La prise en compte de ces nouvelles dimensions permet des gains en terme de précision statistique, notamment en ce qui concerne le statut sur le marché du travail (actif occupé/chômeur au sens du BIT/non-actif). Cette révision génère une rupture de série sur une partie des résultats entre 2009 et 2010.

Chaque trimestre, un participant à l'ESPA représente en moyenne 230 personnes de la population résidante permanente de la population âgée de 15 ans et plus (l'échantillon trimestriel est composé de 30 000 personnes environ).

Les principaux résultats de l'ESPA sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique. Par ailleurs, des analyses «à la carte» peuvent également être réalisées sur demande.

Concepts et définitions de l'enquête suisse sur la population active

Objet de la statistique: Structure de la population active

et comportements en matière

d'activité professionnelle

Méthode de relevé: Enquête auprès des personnes

(env. 120 000 interviews par

année)

Population de référence: Population résidante perma-

nente sans les diplomates, les fonctionnaires internationaux (y c. membres de leur famille) et les personnes dans le processus

d'asile

Période de référence/

périodicité: Dès 2010: chaque trimestre,

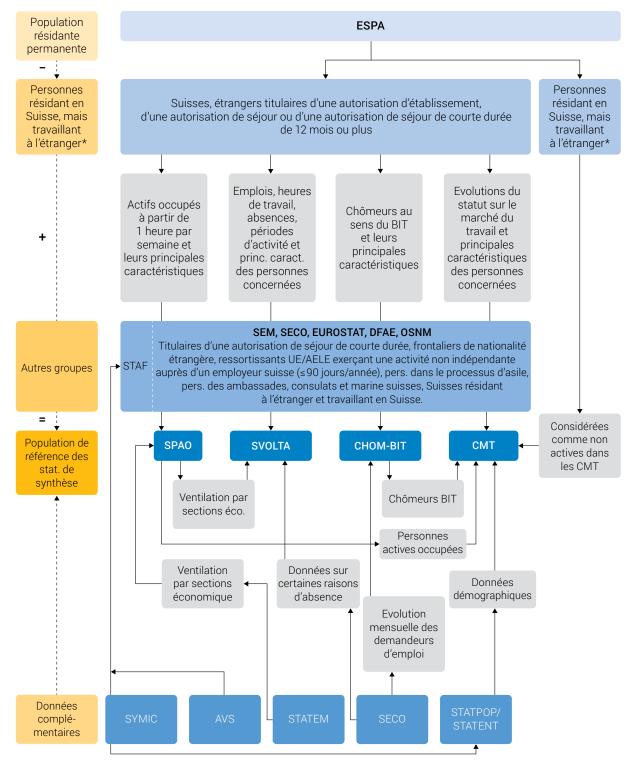
enquête continue

De 1991 à 2009: deuxième trimestre (d'avril à juin), enquête

annuelle

Critères de ventilation

Les nombreux thèmes abordés par l'enquête permettent un grand choix dans les critères de ventilation. Par contre, étant donné qu'il s'agit d'une enquête par échantillonnage, les croisements entre variables sont limités (plus les groupes isolés sont de taille réduite, plus le coefficient de variation est grand).



AVS = Assurance-vieillesse et survivants CHOM-BIT = Statistique du chômage au sens du BIT CMT = Comptes globaux du marché du travail DFAE = Département fédéral des affaires étrangères ESPA = Enquête suisse sur la population active OSNM = Office suisse de la navigation maritime SECO = Secrétariat d'Etat à l'économie

SEM = Secrétariat d'Etat aux migrations SPAO = Statistique de la population active occupée

STAF = Statistique des frontaliers STATEM = Statistique de l'emploi

STATPOP = Statistique de la population et des ménages SVOLTA = Statistique du volume du travail

SYMIC = Système d'information central sur la migration

* Personnel des ambassades et consulats étrangers en Suisse, personnel des organisations internationales et frontaliers résidant en Suisse, mais travaillant à l'étranger

© OFS 2019

4.3 La statistique de la population active occupée (SPAO)

La statistique de la population active occupée (SPAO) a été créée en 1977. Des chiffres globaux remontent jusqu'en 1948 et d'autres, plus détaillés, jusqu'en 1960. Dans cette statistique, toutes les personnes travaillant en Suisse sont prises en compte. La SPAO livre ainsi des données sur l'ensemble de l'économie, y compris le secteur primaire. La SPAO est une statistique de synthèse, c'est-à-dire qu'elle repose sur différentes sources statistiques dont les principales sont l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le système d'information central sur la migration (SYMIC) tenu par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et la statistique de l'emploi (STATEM). En combinant ainsi les résultats de diverses sources, il est possible d'une part d'utiliser les forces tout en laissant de côté les faiblesses des statistiques comprises dans la SPAO et d'autre part d'adapter le champ couvert par la statistique au concept intérieur.

Concepts et définitions de la SPAO

La SPAO relève toutes les personnes travaillant en Suisse (cf. chapitre 3.8, «le concept intérieur») au moins une heure par semaine. Elle répond ainsi à la définition de l'activité recommandée par le Bureau international du Travail. La SPAO considère notamment des groupes de population qui ne sont pas compris, pour diverses raisons, dans la STATEM. Il s'agit en particulier des personnes travaillant dans le secteur primaire, de celles qui sont employées par des ménages privés ainsi que de celles qui exercent une activité professionnelle nous soumises à cotisation AVS (voir chapitre 4.5). La population de référence de la SPAO se distingue aussi de celle de l'ESPA. En effet, à la différence de l'ESPA qui ne considère que la population résidante permanente, la SPAO tient également compte des frontaliers, des personnes dans le processus d'asile, des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée ainsi que d'autres groupes marginaux. Le nombre d'actifs occupés est aussi proposé en équivalents plein temps ainsi que sous forme désaisonnalisée.

Méthode de calcul de la SPAO

La SPAO s'établit en trois étapes.

1) Passage au concept intérieur

Les valeurs trimestrielles se calculent à partir de l'ESPA. Mais comme les définitions de celle-ci ne coïncident pas entièrement avec les définitions de la SPAO, les données de l'ESPA, qui se rapportent à la population résidante permanente, sont adaptées au concept intérieur (cf. graphique G 4.2). Autrement dit, on ajoute aux personnes actives occupées de l'ESPA les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, le personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger, le personnel de la marine suisse, les frontaliers et les travailleurs de l'UE/AELE engagés par un employeur suisse pour 90 jours ou moins, et l'on en soustrait le personnel des ambassades et consulats étrangers en Suisse et les frontaliers résidant en Suisse et travaillant à l'étranger.

Ce calcul se fait distinctement pour les hommes et pour les femmes, pour les Suisses et pour les étrangers (ces derniers étant répartis selon le type d'autorisation de séjour).

2) Ventilation des résultats

Les valeurs selon le concept intérieur – déjà réparties selon le sexe, la nationalité et le type d'autorisation de séjour – sont encore ventilées par grande région, groupe d'âges, statut d'activité, secteur et section économique. Les principales sources pour ces ventilations sont l'ESPA, le SYMIC, la STAF et la STATEM.

3) Actifs occupés en équivalents plein temps

Pour convertir les personnes actives occupées en équivalents plein temps (EPT), on additionne les taux d'occupation des emplois exercés. Ainsi, une personne occupant un 1er emploi à un taux d'occupation de 50% et un 2e emploi à 20% sera comptabilisée comme 0,7 EPT. On détermine les taux d'occupation en divisant les heures effectives de travail dans chaque emploi par la moyenne des heures effectives dans les emplois à plein temps.

Pour plus de détails sur la méthode de la SPAO, cf. le rapport méthodologique «La statistique de la population active occupée (SPAO), Bases méthodologiques», OFS, 2017.

Adaptation de la SPAO au concept intérieur

G 4.2

Actifs occupés suisses résidant en Suisse

+

Actifs occupés titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C)

+

Actifs occupés titulaires d'une autorisation de séjour (livret B)

+

Actifs occupés titulaire d'une autorisation de séjour de courte durée supérieure ou égale à 12 mois (livret L)

=

Actifs occupés dans la population résidante permanente

+

Actifs occupés titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois (livret L)

+

Actifs occupés dans le processus d'asile

+

Personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger

+

Personnel de la marine suisse

+

Frontaliers de nationalité étrangère résidant à l'étranger et travaillant en Suisse (livret G)

+

Suisses résidant à l'étranger et travaillant en Suisse

+

Ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant moins de 90 jours par année civile

Frontaliers résidant en Suisse et travaillant à l'étranger

=

Population active occupée selon le concept intérieur

© OFS 2019

Concepts et définitions de la statistique de la population active occupée

Objet de la statistique: Les personnes exerçant une

activité productive au sens de la comptabilité nationale d'au moins 1 heure par semaine Statistique de synthèse

Méthode de relevé: Stati Population de référence: Popu

Population active occupée

selon le concept intérieur

Période de référence/

périodicité: Moyenne trimestrielle, statis-

tique trimestrielle et annuelle

Critères de ventilation

Personnes actives occupées

- sexe x nationalité/autorisation de séjour
- sexe x secteurs et sections économiques selon la NOGA08
- sexe x grandes régions
- sexe x nationalité x statut d'activité
- sexe x nationalité x groupes d'âges
- sexe x nationalité x secteurs économiques

Personnes actives occupées en équivalents plein temps

- sexe
- nationalité

Séries désaisonnalisées

- total et total en équivalents plein temps

4.4 La statistique de l'emploi (STATEM)

La statistique de l'emploi (STATEM) est élaborée sur la base d'une enquête réalisée chaque trimestre auprès d'établissements des secteurs secondaire et tertiaire. Elle existe en tant qu'enquête trimestrielle depuis 1925. D'abord réalisée pour différentes branches industrielles et publiée sous forme d'indice, elle a peu à peu évolué, couvrant finalement toutes les branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire. Elle est publiée sous forme d'effectifs depuis le troisième trimestre 1991.

Concepts et définitions de la STATEM

La STATEM est une enquête conjoncturelle dont le but est de fournir des informations sur l'évolution de l'emploi par branches économiques, sur les places vacantes, les difficultés de recrutement de personnel et les prévisions d'évolution de l'emploi. Elle porte sur les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire établies sur territoire suisse (concept intérieur). Le secteur primaire (agriculture, chasse, sylviculture, pêche et pisciculture) et la section «Activités des ménages en tant qu'employeurs» ne sont pas pris en compte.

Méthode de calcul de la STATEM

L'enquête se fonde sur un échantillon aléatoire d'entreprises tirés du Registre des entreprises et des établissements (REE). Il est stratifié par divisions économiques. Dans le cas d'entreprises multi-établissements, tous les établissements d'une entreprise de l'échantillon sont intégrées à ce dernier. Les emplois sont alors répartis au sein des unités locales de chaque entreprise, de manière à produire des résultats au niveau des établissements. Les cantons et les grandes villes qui le souhaitent ont depuis 2001 la possibilité de financer des compléments d'échantillons régionaux.

Les données sont récoltées auprès des entreprises à l'aide d'un questionnaire en ligne (eSurvey), par l'échange électronique de données ou de questionnaires imprimés sur papier. Afin de limiter la charge auprès des entreprises, la récolte des données est coordonnée avec les autres enquêtes portant sur l'emploi (Enquête d'actualisation du REE, Profiling et Profiling Light). Le questionnaire porte en premier lieu sur le nombre d'emplois occupés dans les entreprises lors du dernier mois de trimestre sous référence. Les autres informations recueillies dans le cadre de l'enquête concernent les places vacantes, ainsi que deux variables qualitatives, soit l'indicateur sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et l'indicateur sur les prévisions d'évolution de l'emploi.

Suite au remplacement des Recensements d'entreprises par la STATENT, le plan de sondage et l'échantillon de la STATEM ont été renouvelés au 2^e trimestre 2015. L'ensemble des séries ont été révisées.

Au 1^{er} trimestre 2017, les résultats de la STATEM pour la période du 2^e trimestre 2015 au 4^e trimestre 2016 ont été adaptés et corrigés. Les changements concernent principalement la branche «Activités liées à l'emploi», certaines branches du secteur tertiaire ainsi que des résultats des grandes régions. Par ailleurs, les séries de données sur l'emploi et les places vacantes ont été adaptées rétroactivement jusqu'en 1991.

L'échantillon actuel contient environ 18 000 entreprises (65 000 établissements), soit 3,5% de l'ensemble des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire (11% des établissements). Il couvre environ 45% des emplois. Une annexe méthodologique décrivant les principales caractéristiques du cadre de sondage, ainsi que la variance des estimations trimestrielles accompagne les tableaux de résultats.

Tous les résultats de la STATEM sont disponibles sur le site internet de l'OFS de même que les rapports de méthodes suivants: «Statistique de l'emploi: Bases méthodologiques 2000», OFS, 2002; «Statistique de l'emploi. Révision 2007: cadre de sondage et échantillonnage», OFS, 2008; «Statistique de l'emploi: Révision 2007: méthodes d'estimation», OFS, 2008.

Concepts et définitions de la statistique de l'emploi

Objet de la statistique: Les emplois dans les entre-

prises par taux d'occupation et en équivalents plein temps, les places vacantes, les indicateurs sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et les indicateurs sur les prévisions

d'évolution de l'emploi.

Méthode de relevé: Enquête auprès de 18 000 entre-

prises (65 000 établissements)

Population de référence: Emplois soumis à cotisations AVS

dans les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire selon le concept intérieur. Ne sont pas considérés: les emplois du secteur primaire, ni ceux de la section «Activités des ménages en

tant qu'employeurs».

Période de référence/ périodicité:

Dernier mois de chaque trimestre, statistique trimestrielle

Critères de ventilation

Emplois

- Sexe x divisions économiques selon la NOGA08 x taux d'occupation
- Sexe x divisions économiques selon la NOGA08
 Equivalents plein temps
- Sexe x grandes régions x secteurs économiques
 Nombre de places vacantes, indicateurs sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi
- Divisions économiques NOGA08
- Séries désaisonnalisées
- Grandes régions

4.5 Comparatif entre la statistique de la population active occupée et la statistique de l'emploi

Deux approches distinctes du marché du travail

La statistique de la population active occupée (SPAO) et la statistique de l'emploi (STATEM) sont deux statistiques conjoncturelles qui abordent le marché du travail sous des angles différents, la première sous l'angle de l'offre de travail par le biais des ménages (la SPAO se base pour l'essentiel sur l'enquête suisse sur la population active), la seconde sous l'angle de la demande de travail par le biais des établissements. En raison de cette différence, l'une ou l'autre statistique sera plus appropriée selon l'aspect du marché du travail que l'on souhaite analyser.

Différences dans la mesure de l'activité professionnelle entre la SPAO et la STATEM

Des écarts peuvent apparaître entre le nombre d'actifs occupés selon la SPAO et le nombre d'emplois selon la STATEM. La première différence concerne l'unité de mesure, une personne active occupée pouvant exercer plusieurs emplois. La seconde concerne certaines activités qui ne sont pas couvertes par la STATEM. Il s'agit principalement de l'activité des personnes non soumises à cotisation AVS (jeunes n'ayant pas atteint l'année de leur 18e anniversaire, actifs occupés ayant atteint l'âge légal de la retraite et gagnant moins de 16 800 francs par an, actifs occupés de plus de 18 ans gagnant moins de 2300 francs par an), ainsi que des emplois dans le secteur primaire et dans les ménages privés (division économique NOGA «Activité des ménages en tant qu'employeur de personnel domestique»). On suppose aussi que certaines formes atypiques de travail (p. ex. personnes travaillant sans rémunération pour une entreprise familiale, contrats à durée très limitée ou sous forme de mandats ponctuels qui n'induisent pas de paiement de cotisations à l'AVS) échappent partiellement à la STATEM. Les deux statistiques se distinguent également par leur période de référence: bien que toutes deux trimestrielles, la SPAO se réfère à des moyennes trimestrielles alors que la STATEM livre des résultats se référant au dernier mois du trimestre. Enfin, tant les résultats de la SPAO que ceux de la STATEM sont soumis à une part d'erreur aléatoire (coefficient de variation de près de 0,3% pour le nombre total d'actifs occupés; 0,4% pour le nombre total d'emplois).

Spécificités de la SPAO

La SPAO fournit des données sur l'ensemble des personnes travaillant en Suisse et sur leur évolution. Elle renseigne notamment sur la répartition de la population active occupée dans les sections économiques. La SPAO est également adaptée pour des analyses relatives à la main-d'œuvre étrangère travaillant en Suisse. Grâce à la ventilation par catégories d'autorisation de séjour, il est par exemple possible d'analyser l'évolution de la part des étrangers titulaires d'une autorisation de séjour dans l'ensemble de la population étrangère active occupée. La statistique permet en outre d'étudier des questions touchant la structure sociodémographique du monde du travail (les jeunes, les femmes, les indépendants, actifs occupés en équivalents plein-temps). La série est aussi disponible sous forme désaisonnalisée (pour le total) et en équivalents plein temps (par sexe et par nationalité).

Spécificités de la STATEM

La STATEM présente des résultats selon les divisions économiques, également ventilés par taux d'occupation. Ainsi, l'on peut par exemple connaître la part des personnes qui sont occupées à temps partiel dans l'hôtellerie et la restauration. Les séries d'emploi sont aussi disponibles sous forme désaisonnalisée et en équivalent plein temps.

4.6 La statistique des frontaliers (STAF)

La statistique des frontaliers (STAF) fournit des informations quant à l'effectif et aux principales caractéristiques des travailleurs étrangers en activité en Suisse et résidant à l'étranger. La STAF est une statistique de synthèse basée sur les données du système d'information central sur la migration (SYMIC), sur les données de l'assurance vieillesse et survivants (AVS), sur la base de données de la formation professionnelle initiale (SFPI) et, pour les séries antérieures au 4º trimestre 2010, sur les données de la statistique de l'emploi (STATEM). La statistique a été créée en 2004 et des chiffres globaux ont été calculés rétrospectivement jusqu'en 1996.

Concepts et définitions de la STAF

La statistique des frontaliers recense tous les frontaliers étrangers de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique pour frontalier (permis G) et exerçant une activité professionnelle en Suisse. L'effectif fourni par la statistique des frontaliers est inférieur au nombre d'autorisations selon SYMIC, les cessations d'activité professionnelle n'étant pas systématiquement annoncées aux autorités.

Méthode de calcul de la STAF

Depuis 2010, la statistique s'appuie essentiellement sur des registres administratifs. La méthode se résume en quatre étapes:

1) Production des micro-données de référence par appariement des données AVS et des données SYMIC

L'appariement des données AVS et des données SYMIC permet de déterminer pour chaque trimestre, au niveau des micro-données – mais avec deux ans de retard –, si le titulaire du permis de frontalier a touché un revenu soumis ou non à cotisation.

2) Ajustement des micro-données de référence à l'ensemble de la population considérée

Certains frontaliers ne figurent pas ou ne figurent que partiellement dans les données de l'AVS. Il s'agit des frontaliers qui n'ont pas encore atteint l'année de leur 18° anniversaire, qui ont déjà atteint l'âge légal de l'AVS (64/65 ans) ou qui travaillent comme indépendants. Pour les premiers, un appariement avec la statistique de la formation professionnelle initiale permet de déterminer s'ils sont en apprentissage et donc professionnellement actifs. Pour les deux autres groupes, on estime la part des actifs occupés en s'appuyant sur d'autres statistiques (protection sociale et marché du travail SESAM).

3) Rétropolation des micro-données pour les trimestres antérieurs au 4e trimestre 2010

Nous ne disposons que depuis 2010 d'un taux d'attribution de numéros AVS aux détenteurs d'un permis de frontalier enregistrés dans SYMIC suffisamment élevé pour apparier de manière fiable les données. Les séries antérieures au 4° trimestre 2010 sont calculées par rétropolation des micro-données STAF. On utilise à cet effet le nombre total de frontaliers – selon les séries STAF calculées sur la base de la STATEM – pour l'ensemble de la période du 1er trimestre 1996 au 3° trimestre 2010. On veille à tirer profit au maximum des données disponibles:

- pondération des micro-données du premier trimestre pour lequel on a des données AVS (4^e trimestre 2010)
- micro-données SYMIC pour tous les trimestres du 1^{er} trimestre 1996 au 3^e trimestre 2010.
- 4) Extrapolation des micro-données trimestrielles au-delà des dernières données AVS disponibles

Les données AVS utilisées pour l'appariement des données ne sont disponibles qu'après un délai d'environ deux ans. L'extrapolation au-delà des dernières données AVS disponibles est réalisée, comme pour la rétropolation 1996–2010, au niveau des micro-données SYMIC. Le nombre total provisoire de frontaliers est obtenu par extrapolation du dernier effectif définitif dans les données AVS sur la base de l'évolution en pourcent selon SYMIC. On utilise en outre les données suivantes:

- pondération des micro-données du dernier trimestre pour lequel on a des données AVS
- micro-données SYMIC pour tous les trimestres du 1^{er} trimestre sans données AVS au dernier trimestre de la STAF.

On obtient ainsi des micro-données individuelles pondérées pour la période qui va du 1^{er} trimestre 1996 au dernier trimestre de la statistique. Ces données permettent de calculer le nombre total de frontaliers pour la STAF et pour toutes les ventilations du SYMIC.

Pour plus de détails sur la méthode de la STAF, voir le rapport méthodologique «Révision de la statistique des frontaliers (STAF) 2015–16 – Synthèse de la méthode», OFS, 2016.

Concepts et définitions de la statistique des frontaliers

Objet de la statistique: Travailleurs frontaliers étran-

gers

Méthode de relevé: Statistique de synthèse

Population de référence: Tous les travailleurs de natio-

nalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique pour frontalier (permis G), domiciliés à l'étranger et exerçant une activité lucrative en

Suisse.

Période de référence/

périodicité: Fin de chaque trimestre, statis-

tique trimestrielle

Critères de ventilation

- Sexe x canton de travail x commune de travail
- Sexe x canton de travail x pays de résidence
- Sexe x canton de travail x Landkreis de résidence (DE)
- Sexe x canton de travail x département de résidence (FR)
- Sexe x canton de travail x secteurs, sections et divisions économiques selon la NOGA08
- Statut d'activité x secteurs, sections et divisions économiques selon la NOGA08
- Sexe x canton de travail x statut d'activité x durée du permis de travail
- Sexe x canton de travail x groupes d'âges

4.7 La statistique du volume du travail (SVOLTA)

Jusque dans les années 50, la grande majorité des travailleurs étaient employés à plein temps. Il suffisait alors de considérer l'effectif de la population active occupée pour obtenir un indicateur fiable du niveau de l'activité professionnelle. Avec l'apparition du travail à temps partiel dans les années 60 et le développement de formules souples d'aménagement du temps de travail, cet indicateur ne suffisait plus. Il a donc fallu créer des statistiques nouvelles sur la durée et le volume du travail. Si des statistiques sur la durée hebdomadaire du travail ont vu le jour dès les années 40, la statistique du volume du travail (SVOLTA) n'a pu être créée qu'au début des années 90.

Concepts et définitions de la SVOLTA

L'élaboration de la SVOLTA est inspirée par divers travaux réalisés dans ce domaine par le Bureau international du Travail (BIT). Ces éléments ont toutefois dû être adaptés aux données disponibles en Suisse. Les concepts et les définitions ont été fixés compte tenu des règles en vigueur dans le Système de Comptabilité Nationale. La SVOLTA a fait l'objet d'une révision méthodologique pour les années dès 2010, notamment pour tenir compte du changement de périodicité de sa source principale (ESPA).

Méthode de calcul de la SVOLTA

La méthode d'établissement de la SVOLTA diffère selon que l'on considère la population résidante permanente ou les autres groupes de population travaillant en Suisse.

Volume du travail de la population résidante permanente Pour la population résidante permanente, le volume du travail se calcule d'après les résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). L'ESPA permet de calculer la durée annuelle normale du travail pour chaque emploi (les éventuelles activités accessoires des personnes actives occupées sont prises en compte). Pour les emplois salariés, on considère comme durée normale du travail celle qui est fixée dans le contrat de travail. Pour les emplois des indépendants, on considère la durée usuelle du travail. Les absences annuelles sont soustraites, pour chaque emploi, à la durée annuelle normale du travail. Comme l'ESPA n'informe pas de façon suffisamment fiable sur tous les types d'absences, on se réfère, pour les absences en raison des réductions de l'horaire de travail et des conflits de travail, à la statistique du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et à l'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE). Pour obtenir la durée annuelle effective du travail, il faut encore tenir compte, pour chaque emploi, des heures supplémentaires annuelles (livrées par l'ESPA); elles ne sont comptées que si elles ne sont pas compensées par des congés ou par des réductions ultérieures du temps de travail dans le cadre d'horaires de travail flexibles. La durée effective du travail correspond donc au nombre d'heures qui, au cours de la période considérée, ont effectivement été consacrées à l'accomplissement d'une tâche ou d'un travail déterminé.

Volume du travail des autres groupes

Pour estimer le volume du travail conformément au concept intérieur, il faut également prendre en considération plusieurs groupes de population travaillant en Suisse mais qui ne sont pas interrogés dans le cadre de l'ESPA. Ces groupes sont les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, le personnel de la marine suisse, le personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger, les frontaliers et les travailleurs de l'UE/AELE engagés par un employeur suisse pour 90 jours ou moins. Si le nombre d'emplois occupés par ces groupes de personnes nous est donné par des sources administratives dont la principale est le système d'information central sur la migration (SYMIC), leur durée du travail provient de valeurs moyennes estimées à l'aide de l'ESPA. Une analyse réalisée à l'aide du recensement fédéral de la population (RFP) a montré, en effet, que la durée de travail de ces groupes d'étrangers ventilés selon le sexe, le taux d'occupation et la section économique ne diffère pas de manière significative de la durée du travail du reste de la population.

Concepts et définitions de la statistique du volume du travail

Objet de la statistique: Heures effectives de travail,

> heures normales, heures d'absences et heures supplémentaires de toutes les personnes qui accomplissent dans l'année au moins 1 heure d'activité productive au sens de la comptabilité nationale. Statistique de synthèse

Méthode de relevé: Population de référence:

Concept intérieur Période de référence/

périodicité: Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x sections économiques NOGA08
- Sexe x nationalité x statut d'activité
- Sexe x nationalité x taux d'occupation
- Sexe x nationalité x grandes régions

4.8 La statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT)

Si la statistique officielle livre des données sur la durée hebdomadaire du travail depuis 1942, les méthodes et les concepts de base ont fortement évolué au cours du temps. Depuis 1973, la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT) est réalisée sur la base des déclarations d'accidents des salariés transmises au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). L'entrée en vigueur le 1er janvier 1984 de la nouvelle loi sur l'assurance-accidents (LAA), soumettant tous les salariés à l'obligation de s'assurer, a permis d'élargir le champ de la statistique à l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire ainsi qu'au secteur primaire. Avant le transfert à l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la DNT le 1er mars 1995, celle-ci était réalisée au sein de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (aujourd'hui Secrétariat d'Etat à l'économie). Les résultats sont disponibles par branches économiques de la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA) à partir de 1990.

Concepts et définitions de la DNT

La durée normale du travail est définie comme la durée du travail hebdomadaire pratiquée dans les entreprises et valable sur un intervalle de plusieurs mois ou années. Cette durée s'applique à l'entreprise et correspond, en principe, à la durée individuelle du travail des salariés engagés à plein temps, qui ne font pas d'heures supplémentaires et ne sont pas touchés par des réductions de l'horaire de travail.

Méthode de calcul de la DNT

La durée normale du travail se calcule à l'aide d'un schéma de pondération, dont la base jusqu'en 2012 est le dernier recensement des entreprises (RE). Ce schéma se base dès 2013 sur la statistique structurelle des entreprises (STATENT). En effet, chaque division économique de chaque canton reçoit un coefficient de pondération. Ce procédé permet de calculer les valeurs agrégées en fonction des structures de l'emploi propres à chaque canton et à chaque région. Dans cette optique, il n'est pas tenu compte (pour la période durant laquelle le schéma de pondération est constant) des variations de la durée normale du travail résultant d'un changement de l'importance relative des branches économiques, comme par exemple, les effets d'un transfert de salariés vers une division dans laquelle la durée normale du travail est généralement plus faible qu'ailleurs. La différence entre la durée normale du travail cantonale et la durée normale du travail à l'échelle nationale peut être interprétée comme la conjonction de deux effets:

- une différence dans la structure de l'emploi entre la Suisse et le canton considéré (effet structurel)
- une différence dans la durée normale du travail à l'intérieur même d'une ou de plusieurs divisions économiques, entre la Suisse et le canton sous revue (effet résiduel).

Pour chaque canton et section économique, il est possible de calculer la valeur de cet effet structurel. Pour ce faire, on pondère, au niveau des divisions économiques, les données des salariés accidentés du canton en question avec les coefficients de pondération relatifs à la structure suisse de l'emploi. La différence (obtenue au niveau du total des divisions ou d'une section économique) entre la durée cantonale effective et la durée cantonale du travail hypothétique reflète la différence due à l'effet de structure. En 2015, par exemple, pour le canton de Genève, la durée normale du travail s'élève à 40,9 h, contre 41,6 h à l'échelon suisse (secteur primaire exclu). Il en découle une différence de 0,7 h, qui peut être décomposée en une variation de 0,1 h due à la structure de l'emploi propre au canton de Genève, et une variation de 0,6 h due à l'effet résiduel. Cette dernière s'explique par le fait que, dans le canton de Genève, une ou plusieurs divisions économigues présentent des durées normales du travail inférieures à la moyenne suisse.

Pour plus de détails sur la méthode de la DNT, cf. la publication «Durée normale du travail dans les entreprises en 1997, Résultats commentés et tableaux», OFS, 1998

Concepts et définitions de la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises

Objet de la statistique: Durée hebdomadaire normale

du travail des salariés à plein temps dans les entreprises Exploitation d'environ 290 000 données administratives

Population de référence: Salariés des secteurs primaire,

secondaire et tertiaire selon le

concept intérieur

Période de référence/

Méthode de relevé:

périodicité: Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sections et divisions économiques NOGA08
- Sections économiques NOGA08 x grandes régions
- Sections économiques NOGA08 x cantons

4.9 Comparatif entre la statistique du volume du travail et la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises

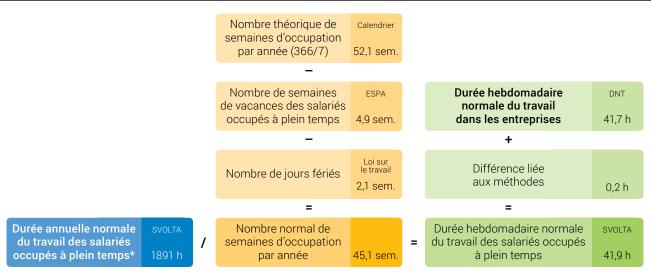
La statistique du volume du travail (SVOLTA) fournit en premier lieu des données macro-économiques sur le volume annuel effectif du travail pour l'ensemble de l'économie suisse et permet ainsi de disposer d'une base de calcul de productivité par heure de travail. Mais la SVOLTA fournit aussi des données détaillées sur les composantes des heures effectives de travail par emploi (heures normales, heures d'absences et heures supplémentaires). Grâce à la ventilation par statut d'activité et taux d'occupation, il est par exemple possible d'analyser l'évolution de la durée annuelle effective du travail des salariés occupés à plein temps et de comprendre dans quelle mesure ce résultat dépend du changement de la durée annuelle du travail selon le contrat, des absences ou des heures supplémentaires. D'autres indicateurs comme le taux d'absences ou le taux d'heures supplémentaires sont également calculés dans le cadre de la SVOLTA.

Par contre, si l'on s'intéresse aux pratiques en matière de durée hebdomadaire du travail stipulée dans les contrats des salariés à plein temps, on consultera de préférence la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT). La DNT se prête aussi à des analyses de la durée normale du travail dans les différentes divisions économiques et dans les différents cantons.

Bien que des données concernant la durée normale du travail soient livrées par la SVOLTA et par la DNT, une comparaison entre ces deux sources ne peut se faire de manière directe. A cela plusieurs raisons: d'abord la durée normale du travail se rapporte dans la SVOLTA à l'ensemble des actifs occupés y compris les indépendants, tandis que la DNT base ses estimations sur l'information donnée par les salariés à plein temps. Ensuite, on retrouve dans la SVOLTA tous les groupes d'activités économiques alors que dans la DNT les activités des ménages en tant qu'employeurs ne sont pas inclues. L'encadré ci-dessous compare la durée hebdomadaire normale du travail estimée d'après la SVOLTA avec la durée hebdomadaire normale du travail dans les entreprises sur la base de la DNT (voir graphique G4.3).

Liens entre les données sur la durée normale du travail de la SVOLTA et de la DNT, 2018

G 4.3



^{*} Les salariés à plein temps se réfèrent aux salariés travaillant à 100%. Les salariés dans leur propre entreprise et ceux de la section «activités des ménages en tant qu'employeurs» sont exclus

© OFS 2019

4.10 La statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)

Depuis 1991, l'Office fédéral de la statistique (OFS) établit, dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le nombre de chômeurs mesurés d'après les recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et de l'OCDE. La statistique du chômage au sens du BIT a été introduite en 1995 afin de proposer des résultats à un rythme plus fréquent que ceux annuels de l'ESPA. Si l'ESPA offre à partir de 2010 des résultats trimestriels, la statistique du chômage au sens du BIT se distingue en continuant de proposer des valeurs mensuelles.

Concepts et définitions

La statistique du chômage publiée par l'OFS est basée sur les définitions du chômage du BIT. Contrairement à la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO, cf. chapitre 4.11), qui ne porte que sur les chômeurs inscrits, la statistique du chômage au sens du BIT considère toutes les personnes sans travail et en quête d'emploi qui sont en mesure de commencer une nouvelle activité dans un bref délai. Les chômeurs en fin de droits, qu'ils soient encore inscrits ou non, sont donc compris dans les données de la statistique du chômage au sens du BIT, de même que les personnes qui voudraient reprendre une activité professionnelle après s'être consacrées quelques années à leur famille.

Méthode de calcul

Le nombre de chômeurs au sens du BIT se calcule en deux étapes: on détermine tout d'abord les valeurs de référence trimestrielles à partir de l'ESPA, puis on procède à la mensualisation de ces dernières à partir des données du SECO. On calcule aussi des moyennes annuelles sur la base des 4 trimestres de l'année ainsi qu'un taux de chômage au sens du BIT pour chaque critère de ventilation.

1) Calcul des valeurs de référence trimestrielles

La statistique du chômage au sens du BIT s'appuie sur l'ESPA, laquelle se réfère à la situation moyenne du trimestre. La première étape consiste à déterminer le nombre de chômeurs dans la population résidante permanente pour le trimestre considéré, ceci distinctement pour chacun des 5 groupes d'âges (par sexe et par nationalité) et pour chacune des 7 grandes régions (par sexe). Ces valeurs sont identiques à celles de l'ESPA.

2) Mensualisation des valeurs trimestrielles

La deuxième étape consiste à calculer des valeurs mensuelles à partir des valeurs trimestrielles. Cette mensualisation se fait en appliquant sur ces dernières l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits au cours des mois du trimestre fournie par le SECO. Les valeurs mensuelles pour les trois mois du trimestre sont estimées en deux temps: une première fois de façon provisoire lors du trimestre considéré et une seconde fois le trimestre suivant, au moment du calcul des nouvelles valeurs de référence.

3) Calcul du taux de chômage au sens du BIT

Le taux de chômage au sens du BIT est calculé pour chaque critère de ventilation et pour chaque périodicité (mensuelle, trimestrielle, annuelle). La population active (dans le dénominateur de la formule pour calculer le taux de chômage au sens du BIT) est directement reprise de l'ESPA. La mensualisation de cet effectif s'effectue par interpolation linéaire entre deux valeurs trimestrielles.

4) Désaisonnalisation

Le nombre de chômeurs et le taux de chômage sont désaisonnalisés pour les principaux agrégats. Les paramètres des modèles ARIMA saisonniers sont maintenus stables durant 4 trimestres et réévalués une fois par an.

Pour plus de détails sur la méthode de la statistique du chômage au sens du BIT, cf. le rapport méthodologique «La statistique du chômage au sens du BIT, Bases méthodologiques 2010», OFS, 2017.

Concepts et définitions de la statistique du chômage au sens du BIT

Objet de la statistique: Nombre de chômeurs selon

les définitions internationales
Méthode de relevé: Statistique de synthèse

Population de référence: Population résidante

permanente

Période de référence/

périodicité: Moyennes mensuelle, trimes-

trielle et annuelle, statistique mensuelle, trimestrielle

et annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x groupes d'âges
- Sexe x grandes régions

Séries désaisonnalisées

- Sexe, nationalité et groupes d'âges

4.11 La statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Une statistique du chômage existe en Suisse depuis 1936. Elle est menée aujourd'hui par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Cette statistique enregistre les effectifs de personnes inscrites en tant que chômeurs dans un office régional de placement (ORP) à la fin du mois, les entrées ainsi que les sorties du chômage sur l'ensemble du mois. Depuis l'automne 1997, la statistique du chômage est complétée par la publication du nombre des demandeurs d'emploi inscrits.

Concepts et définitions de la statistique du chômage du SECO

Les données de la statistique du chômage du SECO sont recueillies dans le cadre d'un relevé exhaustif qui repose sur les registres des ORP. À cet égard, on considère comme demandeur d'emploi toutes les personnes annoncées, qu'elles touchent des indemnités journalières ou non. Les demandeurs d'emploi sont répartis en deux catégories: les demandeurs d'emploi chômeurs et les demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Les demandeurs d'emploi non-chômeurs sont inscrits auprès d'un ORP, mais à la différence des chômeurs inscrits ils ne sont pas disponibles immédiatement pour un placement (autrement dit, dans les 30 jours) et/ou ils occupent un emploi. Le SECO distingue les catégories suivantes de demandeurs d'emploi non-chômeurs: les personnes en gain intermédiaire, les personnes engagées dans un programme d'emploi temporaire, de reconversion ou de perfectionnement ainsi que les autres demandeurs d'emploi non-chômeurs (école de recrues, maladie ou accident, maternité, personnes occupant encore un emploi, exécution d'une peine).

Méthode de calcul de la statistique du chômage du SECO

Les données concernant les demandeurs d'emploi chômeurs ou non-chômeurs sont collectées auprès des offices régionaux de placement. Les données cantonales sont ensuite groupées au plan national par le biais du Système informatisé pour le placement et la statistique du marché du travail (PLASTA). Depuis 2004, elles peuvent être exploitées selon de nombreux critères de ventilation quelques jours déjà après le jour de référence.

On trouvera des informations détaillées concernant la conception et les bases de la statistique du chômage dans la publication «Le chômage en Suisse 2016», Secrétariat d'Etat à l'économie, Neuchâtel, 2017.

Concepts et définitions de la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie

Objet de la statistique: Personnes inscrites auprès d'un

office régional de placement

Méthode de relevé: Exploitation de données admi-

nistratives

Population de référence: Population résidante

Période de référence/

périodicité: Dernier jour ouvrable du mois,

statistique mensuelle

Critères de ventilation

Les critères suivants sont pris en compte dans la statistique du chômage: sexe, âge, domicile (région/canton), nationalité, statut sur le plan du chômage (chômeur partiel/chômeur complet), durée du chômage, situation professionnelle antérieure, branche économique selon la NOGA, groupe de professions, dernière fonction exercée.

Comme il s'agit d'un relevé exhaustif, on peut en principe coupler, dans la statistique du chômage, tous les caractères disponibles. Pour des raisons de place, seule une sélection de combinaisons est publiée. Des exploitations personnalisées sont réalisables via le portail statistique du SECO (www.amstat.ch).

4.12 Comparatif entre la statistique du chômage au sens du BIT et la statistique du chômage du SECO

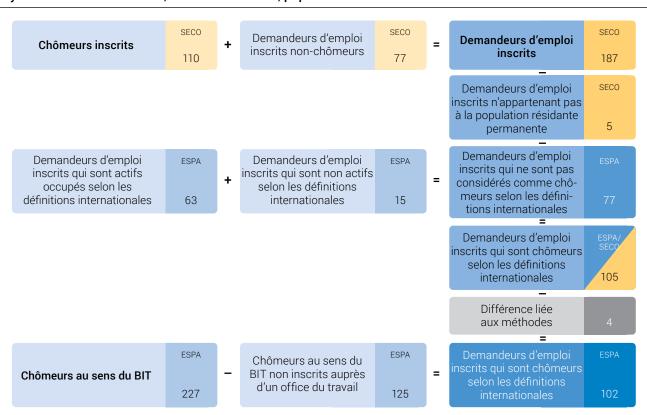
La statistique du chômage au sens du BIT, réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), s'appuie sur des recommandations internationales et, contrairement à la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), n'est que très peu influencée par des modifications de loi dans le domaine de l'assurance-chômage. Elle est donc à préférer lors de comparaisons internationales. Comme la statistique du chômage au sens du BIT recense par définition toutes les personnes qui sont sans travail et à la recherche d'un emploi pour autant qu'elles soient disponibles à court terme pour l'occuper, elle définit l'offre de travail non utilisée mieux que ne le fait la statistique du chômage du SECO.

La statistique du chômage du SECO constitue un très bon instrument pour observer la conjoncture. Les résultats sont publiés généralement 5 jours ouvrables après la fin du mois. Il n'existe aucune autre statistique économique qui fournit des données aussi rapidement par rapport à son jour de référence. Comme elle est une enquête exhaustive, la statistique du chômage permet en outre d'observer l'évolution conjoncturelle à un niveau régional très détaillé. Par ailleurs, les indicateurs du SECO représentent la meilleure source lorsqu'il s'agit d'étudier les modalités de l'assurance-chômage.

Dans le graphique G4.4 les chiffres du SECO sont comparés au nombre de chômeurs au sens du BIT. Les différents groupes de personnes considérés dans les deux statistiques ne sont pas de même importance sur le plan quantitatif et il n'est pas possible de rendre compte intégralement des différences entre ces dernières. Une différence liée aux méthodes d'enquête subsiste: la statistique du chômage du SECO est un relevé exhaustif qui se base sur des données tirées de registres et qui ont pour jour de référence le dernier jour ouvrable du mois. La statistique du chômage au sens du BIT se fonde sur l'ESPA, qui est une enquête par échantillonnage dont les données se réfèrent à l'ensemble d'un trimestre. Ces conceptions distinctes peuvent occasionner des différences autres que celles liées aux définitions et que l'on ne peut cependant pas quantifier avec précision. Ceci est d'autant plus vrai qu'il est possible que certaines personnes ne fournissent pas les mêmes informations concernant leur situation professionnelle aux enquêteurs de l'ESPA qu'aux offices régionaux de placements².

Liens entre les données de la statistique du chômage au sens du BIT et du SECO, moyenne du 4e trimestre 2018, chiffres en milliers, population résidante

G 4.4



© OFS 2019

On peut ainsi imaginer que des chômeurs inscrits ne répondent pas à la définition des chômeurs au sens du BIT dans l'ESPA parce qu'ils exerçaient un emploi occasionnel pendant la semaine de référence de l'ESPA ou qu'ils ne pouvaient pas, pour d'autres raisons, occuper un nouvel emploi à court terme.

4.13 Les comptes globaux du marché du travail (CMT)

Les comptes globaux du marché du travail (CMT) permettent de saisir la dynamique du marché du travail. Cette statistique met en évidence les transitions individuelles entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité et, à cet égard, complète les données de la statistique de la population active occupée (SPAO) et de la statistique du chômage au sens du BIT. Les CMT couvrent également les mouvements migratoires et naturels (naissances, décès). Ils établissent ainsi un lien entre les statistiques du marché du travail et la statistique démographique. Les CMT ont été introduits en 1998 avec des données remontant jusqu'en 1991.

Concepts et définitions des CMT

Les CMT s'appuient sur les mêmes définitions que la SPAO pour ce qui est des personnes actives occupées. Les chômeurs sont repris de la statistique du chômage au sens du BIT; on leur ajoute les chômeurs inscrits avec autorisation de séjour de durée non permanente recensés par le SECO. La période de référence est l'année civile. Les transitions sont déterminées en confrontant le statut des personnes (actives occupées, chômeurs au sens du BIT ou non actives) en début d'année avec le statut en fin d'année. Seules sont considérées les migrations qui ne sont pas compensées par un mouvement migratoire inverse au cours de la même année.

Méthode de calcul des CMT

Les CMT se construisent en 5 étapes principales.

1) Calcul des effectifs de début et de fin d'année

Le nombre total de Suisses, d'étrangers établis et de titulaires d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de séjour de courte durée est repris de la statistique de l'état annuel de la population (STATPOP). Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) livre l'effectif de personnes dans le processus d'asile (par le système d'information central sur la migration [SYMIC]). Le nombre de frontaliers est fourni par la statistique des frontaliers (STAF). La ventilation selon le statut sur le marché du travail se fait à l'aide de la SPAO et de la statistique du chômage au sens du BIT.

2) Calcul des entrées (immigrations et naissances)

Les immigrations de Suisses sont fournies par STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après l'hypothèse que les «entrants» présentent, en fin d'année, par sexe et par groupes d'âges, les mêmes proportions d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT que les effectifs totaux de Suisses. Les immigrations des autres groupes sont déterminées d'après les données de STATPOP et du SEM. L'ESPA sert à déterminer la part d'actifs parmi les nouveaux titulaires d'une autorisation d'établissement ou d'un permis de séjour. La subdivision supplémentaire des actifs entre actifs occupés et chômeurs au sens du BIT est réalisée sur le même principe que pour les Suisses. Le nombre de naissances enregistrées dans la population résidante permanente est fourni par STATPOP. Les naissances chez les personnes dans le processus d'asile sont livrées par le SEM.

3) Calcul des sorties (émigrations et décès)

Les émigrations de Suisses sont fournies par STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après l'hypothèse que les «sortants» présentaient, en début d'année, par sexe et par groupes d'âges, les mêmes proportions d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT que les effectifs totaux de Suisses. Les émigrations des autres groupes sont déterminées d'après les données de STATPOP et du SEM. La distinction entre personnes actives et personnes non actives se base sur l'ESPA.

La subdivision supplémentaire des actifs entre actifs occupés et chômeurs au sens du BIT est réalisée sur le même principe que pour les Suisses. Les décès sont déterminés d'après STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après la même hypothèse que celle utilisée pour les émigrations de Suisses.

4) Calcul des transitions brutes entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité

Les transitions concernent les personnes présentes aussi bien dans les effectifs initiaux que dans les effectifs finaux. Les transitions des personnes appartenant à la population résidante permanente sont déterminées à partir des données du panel de l'ESPA. Les transitions des autres groupes sont principalement déterminées à l'aide de STATPOP.

5) Égalisation de la matrice des CMT

Les CMT faisant appel à des sources diverses, des écarts de bilan apparaissent dans un premier temps. Afin d'éliminer ces différences, on utilise un procédé mathématique dans lequel les effectifs de début et de fin d'année fonctionnent comme valeurs de référence.

Comparaison entre les données des CMT et d'autres statistiques

Des liens existent entre les CMT et d'autres statistiques. Ainsi, les effectifs d'actifs occupés sont repris des chiffres de la SPAO, de la STAF et du SYMIC. Les effectifs de chômeurs sont repris de la statistique du chômage au sens du BIT et du SECO. Par ailleurs, la population de référence des CMT correspond à la population résidante permanente selon STATPOP, additionnée des frontaliers, des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, des ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile, des personnes dans le processus d'asile, du personnel des ambassades et consulats suisses et du personnel de la marine suisse.

Les CMT et STATPOP se différencient, quant aux données sur la migration, principalement dans le concept de la population: dans les CMT, les migrations englobent à la fois la population résidante permanente et la population résidante non permanente, y compris les frontaliers nouvellement arrivés sur le marché du travail en Suisse (immigrations) et les frontaliers ayant cessé de travailler en Suisse (émigrations).

Pour plus de détails sur la méthode des comptes globaux du marché du travail, cf. la publication «Methodische Grundlagen - Arbeitsmarktgesamtrechnung (AMG)», OFS, 2016.

Concepts et définitions des comptes globaux du marché du travail

Objet de la statistique: Les mouvements sur le mar-

ché du travail (transitions entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité, migrations et mouvements naturels)

Méthode de relevé: Population de référence: Statistique de synthèse – Personnes actives occupées:

concept intérieur

 Chômeurs au sens du BIT et personnes non actives: population résidante

Période de référence/

périodicité: Année civile,

statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x statut sur le marché du travail

4.14 L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) est réalisée tous les deux ans au mois d'octobre depuis 1994 sur la base d'un questionnaire envoyé aux entreprises. Elle permet de décrire régulièrement, à partir de données représentatives, la structure des salaires dans l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaires et tertiaire en Suisse. Elle s'intéresse non seulement à la branche économique et à la taille de l'entreprise, mais aussi aux caractéristiques individuelles des personnes salariées et des postes de travail, telles que la formation, la position professionnelle ou les années de service. Depuis 1994 sont également relevées les données sur les salaires de l'administration et des entreprises fédérales. Depuis 1998, l'enquête fournit les données sur les salaires du secteur public cantonal, depuis 2006, sur les salaires communaux et dès 2012 sur les salaires des églises. En 2016 quelque 37 000 entreprises privées et publiques resp. administrations avec environ 1,7 millions de salaires ont ainsi été saisis et exploités. Le taux de réponse brut, soit le nombre d'entreprises qui ont répondu sur le total des entreprises définies dans le plan d'échantillonnage, a atteint 73%.

Concepts et définitions de l'ESS

Les deux principaux indicateurs élaborés sur la base de l'ESS sont: le salaire brut standardisé sous la forme d'une valeur centrale (médiane) et la répartition des salaires mensuels nets. Le salaire mensuel brut standardisé est le montant brut recalculé sur la base d'un équivalent plein temps de 4 ½ semaines à 40 heures de travail. Cette conversion permet d'établir des comparaisons entre les personnes occupées à plein temps et celles travaillant à temps partiel. Les salaires nets, non standardisés, indiquent les montants effectivement versés par mois sans conversion en équivalents plein temps. La valeur centrale (médiane) signifie que pour une moitié des salariés, le salaire standardisé se situe au-dessus alors que pour l'autre moitié, le salaire s'inscrit au-dessous. Cet estimateur a la particularité d'être moins sensible aux valeurs extrêmes que ne l'est la moyenne arithmétique.

Méthode de calcul de l'ESS

Dans le secteur privé, l'enquête sur la structure des salaires repose sur un échantillonnage aléatoire à deux niveaux: l'entreprise et la personne salariée. Les entreprises sont stratifiées en fonction de trois critères: la taille (3 classes), l'appartenance à la branche économique (39 divisions de la NOGA 2008) et l'appartenance à une entité géographique (7 grandes régions, 8 cantons et une ville). L'échantillon comprend environ 50 000 entreprises (les entreprises de plus de 50 emplois sont tirées exhaustivement). Dans le secteur public de la Confédération et des cantons, l'enquête est exhaustive au niveau des entreprises et administrations interrogées. Dans le secteur public communal, l'enquête repose également sur un échantillonnage aléatoire à deux niveaux: la commune et la personne salariée. Les communes sont stratifiées en fonction de la taille (4 classes) et de l'appartenance à une entité géographique (7 grandes régions). L'échantillon communal brut comprend environ 300 communes, l'enquête étant toutefois exhaustive dans les communes de plus de 800 emplois. Le nombre de salaires à communiquer dépend de la taille de

l'entreprise resp. administration ou commune. Avec moins de 20 personnes employées, l'entreprise fournit tous les salaires. Entre 20 à 49 personnes employées, elle en tire un sur deux alors qu'au-delà de 49 personnes, un sur trois suffit.

Tous les résultats ainsi que les publications de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Concepts et définitions de l'enquête sur la structure des salaires

Objet de la statistique: Salaire mensuel brut standar-

disé et salaire mensuel net

(non standardisé).

Méthode de relevé: Enquête par échantillonnage

auprès des entreprises (sondage écrit). ESS 2016: échantillon de 50 000 entreprises avec un taux de réponse brut de 73% et environ 1,7 million

des salariés relevées.

Population de référence: Personnes salariées (ayant

reçu un salaire pour le mois d'octobre) des secteurs secondaire et tertiaire, selon le concept intérieur. Sans les personnes employées dans les entreprises comptant moins de 3 personnes salariées.

Période de référence

et périodicité: Mois d'octobre, statistique réalisée tous les deux ans.

Critères de ventilation

Salaire mensuel brut standardisé

- Divisions économiques NOGA / branches économiques NOGA x sexe x positions professionnelle / niveau de compétences / niveau de formation / type d'autorisation de séjour / taille de l'entreprise / années de service / grandes régions
- Groupes de profession CITP x classes d'âge x sexe Salaire mensuel net (non standardisé)
- Taux d'occupation x sexe x classes de salaires en francs/ quantiles (chaque 10%)

4.15 Comparatif des données salariales de l'ESS et de l'ESPA

L'ESS n'est pas l'unique source statistique susceptible de fournir des données sur les salaires. Dans le cadre des statistiques du marché du travail, l'enquête suisse sur la population active (ESPA) relève également des données sur le revenu du travail3. Les méthodes diffèrent cependant grandement entre les deux enquêtes: si l'ESS recourt à un questionnaire écrit adressé aux entreprises qui traite spécifiquement des questions salariales et qui permet de distinguer et de mesurer les différentes composantes salariales, les données de l'ESPA reposent sur une série de questions dans le cadre d'une interview téléphonique abordant de nombreux autres thèmes (cf. chapitre 4.2). Dans l'ESS la notion de salaire brut standardisé, mesurée sur la base des composantes salariales reprises directement de la comptabilité de l'entreprise, comprend le salaire brut du mois d'octobre, les allocations pour le travail en équipe et le travail du dimanche ou de nuit, ¹/₁₂ du 13e salaire et ¹/₁₂ des paiements spéciaux annuels (bonus, participation au bénéfice, etc.). Dans l'ESPA le salaire mensuel brut est calculé sur la base du salaire annoncé par la personne interrogée, auguel on ajoute 1/12 du salaire en cas de 13e salaire, un autre $^{1/}_{12}$ en cas de 14e salaire et $^{1/}_{24}$ en cas de prime ou de gratification.

Par rapport à l'ESPA, l'ESS présente l'avantage de reposer sur un large échantillon de salariés, lequel permet des analyses à un niveau élevé de désagrégation (par ex. par divisions économiques de la NOGA ou selon les principales caractéristiques des salariés ou des postes de travail). De plus, elle porte non seulement sur la population résidante permanente, mais aussi sur les frontaliers et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. De son côté, l'ESPA tient compte de certaines catégories de salariés non relevées dans l'ESS, telles que les propriétaires d'entreprise ou les employés de ménages privés. L'ESPA recueille par ailleurs des données sur le revenu des indépendants et offre de multiples possibilités de ventilations selon divers critères sociodémographiques.

En raison de ces différences, les résultats de l'une ou de l'autre statistique seront plus appropriés en fonction des questions posées et des unités d'analyses choisies.

Le graphique G4.5 a été élaboré afin de montrer la nécessité d'harmoniser les données de l'ESS et de l'ESPA avant toute comparaison. Pour des raisons de représentativité statistique, la comparaison des données harmonisées de l'ESS et de l'ESPA ne devrait se faire qu'à des niveaux élevés d'agrégation.

Harmonisation des données salariales de l'ESPA et de l'ESS, 2012

G 4.5

Salaire mensuel brut standardisé* médian, population résidante permanente

ESPA Total Fr. 6209.-

> Hommes Fr. 6750.-Femmes Fr. 5608.-

Salaire mensuel brut standardisé* médian, concept intérieur**

Total Fr. 6439.-

> Hommes Fr. 6840.-Femmes Fr. 5808.-

Population non couverte par l'ESS:

Population non couverte par l'ESS: Personnes travaillant dans le secteur primaire ou dans un ménage privé, stagiaires et personnes salariées dans une entreprise comptant moins de 3 personnes

Salaire mensuel brut standardisé*

ESPA après Fr. 6304.-Total harmonisation Hommes Fr. 6818.-

médian

Femmes Fr. 5712.-

Différence liée aux méthodes

Total Fr. 191.-Hommes Fr. 115.-**Femmes** Fr. 120.-

Population non couverte par l'ESPA:

Personnes étrangères ni titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C), ni titulaires d'une autorisation de séjour (livret B). Il s'agit donc principalement des frontaliers et des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée.

Salaire mensuel brut standardisé* médian

Fr. 6495.-ESS après Total Femmes Fr. 5832.

© OFS 2019

équivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines à 40 heures de travail

salaires du secteur privé et du secteur public

L'enquête sur le budget des ménages (EBM) ainsi que les données administratives de l'AVS comprennent aussi des données sur le revenu du travail. Cependant, le but premier de ces deux sources statistiques n'étant pas la description du marché du travail, nous ne les abordons pas plus en détail dans la présente publication

4.16 La statistique de l'évolution des salaires

De 1939 à 1993, la statistique de l'évolution des salaires était calculée à partir des résultats de l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements (LOK) menée par l'OFIAMT (aujourd'hui Secrétariat d'Etat à l'économie). L'entrée en vigueur le 1er janvier 1984 de l'ordonnance sur l'assurance-accidents a vu naître une nouvelle source administrative pour le calcul d'un indice des salaires: ainsi, en 1994, les déclarations d'accidents fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) sont devenues la source officielle des données pour le calcul de l'évolution des salaires. Le principal objet de la statistique de l'évolution des salaires est l'indice suisse des salaires (ISS) qui a pour vocation de mesurer l'évolution annuelle des salaires. L'ISS est un des indicateurs conjoncturels pris en considération dans l'analyse de l'évolution économique. Il constitue une valeur de référence lors du processus des négociations salariales et sert de base pour l'application de certaines législations en matière d'assurances sociales (par ex. indexation des rentes AVS).

On distingue l'indice des salaires nominaux qui mesure l'évolution du salaire brut perçu par la personne salariée et l'indice des salaires réels qui indique l'évolution du pouvoir d'achat de ce salaire. L'indice des salaires réels est obtenu en déflatant l'indice des salaires nominaux avec l'indice des prix à la consommation.

Concepts et définitions de l'ISS

L'ISS mesure l'évolution des salaires se rapportant à un travail de nature constante. Le calcul de l'ISS élimine donc l'impact de l'évolution de la structure des personnes salariées sur l'évolution des salaires pour se concentrer sur l'évolution du prix du travail. Dans ce but, on ne tient pas compte par exemple des variations salariales dues à l'augmentation de la part des personnes qualifiées ou du déplacement des personnes salariées vers des branches économiques versant des salaires plus élevés.

La définition du salaire individuel retenu pour les calculs de l'indice annuel des salaires est la suivante:

Salaire brut de base

- + Allocation de renchérissement
- + 13^e salaire

Sont exclues les composantes suivantes du salaire: les primes et commissions, les allocations familiales, diverses gratifications et les paiements en nature.

Méthode de calcul de l'ISS

L'ISS est un indice LASPEYRES-PRIX: L'indice de Laspeyres à pondération fixe permet une comparaison entre l'année choisie et l'année de base pour laquelle la pondération (ou structure des personnes salariées) a été fixée. La formule de l'ISS correspond à la somme, pour tous les groupes de personnes salariées, du rapport entre le salaire moyen du groupe de l'année courante et celui de l'année de base multiplié par le poids du groupe. Chaque personne salariée de la base de données est affecté à un

groupe de salariés qui répond à deux critères caractéristiques qui sont: la classe économique et le sexe. Le poids relatif de chaque groupe se calcule en termes de masses salariales à l'année de base choisie. Les coefficients de pondération représentent la masse salariale d'un groupe par rapport à la masse salariale totale de tous les groupes à la période de base. La masse salariale de chacun des groupes est calculée sur la base des effectifs et des salaires de la population salariée suisse les plus récents. La dernière révision de l'ISS a permis de fixer la base à 2015. La nouvelle pondération de l'ISS se base, pour les effectifs, sur les données de l'enquête suisse sur la structure des salaires 2014, menée par l'Office fédéral de la statistique et, pour les salaires, sur les données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) de l'année 2015. Sont incluses les personnes salariées à plein temps et à temps partiel.

Concepts et définitions de la statistique de l'évolution des salaires

Objet de la statistique: Indice annuel de l'évolution des

salaires

Méthode de relevé: Traitement de données

administratives (déclarations d'accidents fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-

accidents - SSAA)

Population de référence: Personnes salariées à plein

temps et à temps partiel, secteurs secondaire et tertiaire selon le concept intérieur

Période de référence/

périodicité: Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

Indice nominal et réel et variation en pourcentage par rapport à l'année précédente

- Divisions économiques NOGA08
- Sections économiques NOGA08 x sexe
- Séries Bases 2015, 2010, 2005, 1993 et 1939

4.17 L'enquête sur les accords salariaux (EAS)

L'enquête sur les accords salariaux dans les domaines conventionnels (EAS) a pour objet les résultats des négociations salariales que mènent chaque année les partenaires sociaux (associations d'employeurs ou entreprises et syndicats ou associations de travailleurs) dans le cadre de conventions collectives de travail (CCT) sélectionnées. Elle a porté en 2018 sur 96 CCT concernant plus d'1,5 million de personnes.

Concepts et définitions de l'EAS

Les partenaires sociaux négocient généralement en automne les adaptations salariales pour l'année suivante. Au moment où l'EAS se termine, les négociations salariales peuvent soit avoir abouti, soit avoir échoué ou se poursuivre encore. Des accords peuvent être conclus après l'intervention d'une instance d'arbitrage. Plusieurs CCT ne prévoient pas de négociations salariales ou ne sont pas pourvues de dispositions salariales. Pour chaque CCT sélectionnée pour l'année sous revue l'OFS interroge deux parties signataires, une côté employeur et une côté travailleur, sur la tenue des négociations salariales et leurs résultats, les accords salariaux ou sur les adaptations salariales découlant des dispositions conventionnelles. Sont relevés l'adaptation des salaires effectivement perçus par les travailleurs assujettis à une CCT (salaires effectifs) et/ou l'adaptation des salaires fixés dans la CCT (salaires minimaux) ainsi que tout changement éventuel dans la durée du travail. L'adaptation des salaires effectifs est la plupart du temps exprimée en pour cent par rapport à l'année précédente et correspond à une variation de la masse salariale des entreprises; l'adaptation des salaires minimaux correspond à la moyenne des adaptations des différents montants minimaux de rémunération fixés dans la CCT. Toute variation de la durée du travail se répercute sur le chiffre d'adaptation final retenu pour la CCT.

Méthode de calcul de l'EAS

Parmi les CCT recensées par l'OFS, sont sélectionnées les CCT avec dispositions normatives et concernant au moins 1500 personnes. Les CCT sont analysées relativement à leurs effets sur les salaires. Les moyennes des adaptations salariales sont calculées par secteurs et par sections économiques, en pondérant le pourcentage d'adaptation convenu dans le cadre de chaque CCT par le nombre de personnes salariées relevant de la CCT. Toute variation de la durée du travail dans une CCT se répercute sur le chiffre d'adaptation final retenu pour cette dernière.

Les résultats de l'EAS sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique.

Concepts et définitions de l'enquête sur les accords salariaux

Objet de la statistique:

Adaptations salariales dans le

cadre des CCT

Méthode de relevé: Enquête auprès des parte-

naires sociaux signataires des

CCT sélectionnées

Population de référence:

CCT des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le

concept intérieur

Période de référence/

périodicité: Année civile,

statistique annuelle

Critères de ventilation

- Regroupement de Divisions économiques (OFS 50)
 NOGA 2008
- Nombre de travailleurs assujettis

4.18 L'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

L'enquête sur les conventions collectives de travail (ECS) recense les CCT en Suisse. Elle permet de disposer d'une base de données représentative pour l'analyse de l'évolution des domaines conventionnels et pour diverses exploitations statistiques dans le domaine des salaires et des conditions de travail. La statistique CCT s'intéresse à la structure générale des CCT en Suisse, ainsi qu'à leur contenu. Les contrats-types de travail (CTT) font également partie de l'enquête.

Concepts et définitions de l'ECS

Cette enquête porte sur les conventions collectives de travail des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L'ECS fournit également des informations sur les avenants aux CCT (conventions complémentaires). Les documents sont répertoriés selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA). L'ECS relève des données telles que le nom de la convention, le type de CCT (CCT d'association ou d'entreprise), les parties signataires, la branche économique, la date d'entrée en vigueur, la portée territoriale, le nombre de travailleurs assujettis, la présence ou non de salaires minimaux etc. Ce vaste éventail de données permet la diffusion des résultats selon divers critères de ventilation.

Méthode de calcul de l'ECS

L'ECS est une enquête bisannuelle et réalise un état des lieux au 1^{er} mars de l'année en cours. L'enquête s'effectue par questionnaire écrit auprès des parties contractantes de chaque CCT, à savoir les associations d'employeurs ou les employeurs et les syndicats ou associations de travailleurs.

Tous les résultats ainsi que les publications de l'Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Par ailleurs, des données détaillées «à la carte» peuvent également être livrées sur demande.

Concepts et définitions de l'enquête sur les conventions collectives de travail

Objet de la statistique: CCT, CTT en Suisse

Méthode de relevé: Enquête auprès des partenaires

sociaux signataires des CCT

Population de référence: CCT des secteurs primaire,

secondaire et tertiaire selon le

concept intérieur

Période de référence/

périodicité: 1^{er} mars, statistique

bisannuelle

Critères de ventilation

- Secteurs économiques selon NOGA 2008
- Nombre de travailleurs assujettis
- Nombre de CCT

4.19 L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)

Les conflits collectifs du travail donnant lieu à des arrêts de travail font l'objet de relevés depuis 1927. Auparavant réalisée par le SECO, la statistique des conflits collectifs du travail a été reprise par l'OFS en 2012.

L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE) recense les actions dues à des conflits du travail donnant lieu à une interruption du travail. Les arrêts du travail peuvent être le résultat de grèves ou de lock-out dont la responsabilité incombe soit aux travailleurs soit à l'employeur.

Les conflits du travail pris en compte dans la statistique se rapportent aux relations de travail et sont liés aux modalités et aux conditions d'emploi, entre les employeurs et les travailleurs, ou entre les travailleurs eux-mêmes.

Concepts et définitions de KASE

Le critère pour identifier une action est le conflit du travail en question. On considère comme une seule action les arrêts du travail temporaires ou continus, touchant une partie ou la totalité des travailleurs d'un établissement (ou entreprise) ou de plusieurs établissements simultanément et survenant dans l'année civile. Une action est relevée si elle dure au moins une journée et si un syndicat ou une organisation de travailleurs y est impliqué.

La statistique rend compte du nombre d'actions, du nombre d'établissements et de travailleurs impliqués et du nombre de journées de travail perdues, soit du temps de travail non effectué par les travailleurs impliqués dans des grèves ou des lock-out.

Méthode de calcul de KASE

KASE se déroule de manière continue. Une revue de presse permet d'identifier les conflits du travail. Un questionnaire est envoyé en parallèle à l'entreprise ou à l'établissement et au syndicat ou à l'organisation de travailleurs concernés. Si une action survient dans plusieurs entreprises d'une même activité économique, l'organisation patronale représentante est interrogée.

L'indicateur du nombre de journées de travail perdues se calcule en multipliant le nombre de travailleurs impliqués par la durée de l'action, mesurée elle-même en nombre de journées normales de travail.

Les résultats de l'Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Concepts et définitions de l'enquête sur les conflits collectifs du travail

Objet de la statistique: Conflits collectifs du travail en

Suisse

Méthode de relevé: Enquête auprès des entre-

prises et partenaires sociaux impliqués dans une grève ou

un lock-out

Population de référence: Entreprises (établissements) et

personnes employées, selon le

concept intérieur

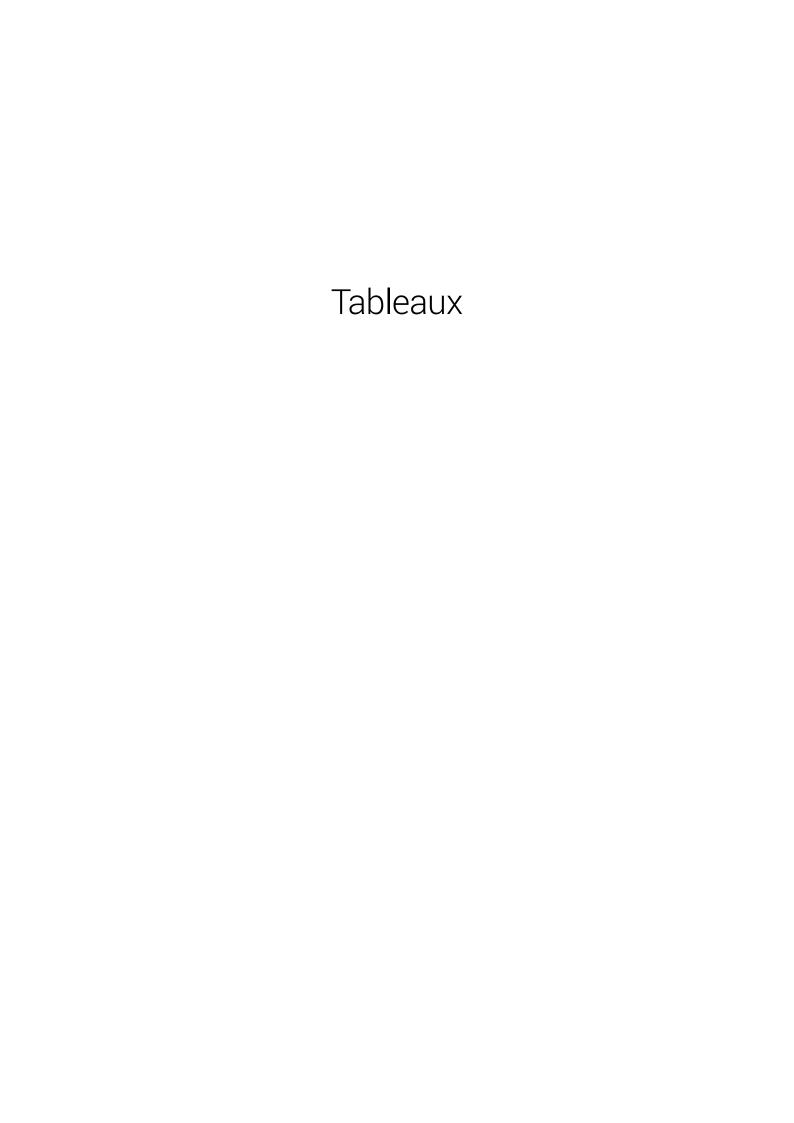
Période de référence/

périodicité: Année civile /

Statistique annuelle

Critères de ventilation

- Nombre d'établissements impliqués
- Nombre de travailleurs impliqués
- Nombre de journées de travail perdues



Signes utilisés

Les signes qui accompagnent un chiffre:

p (exposant) chiffre provisoire, p. ex. 324° r (exposant) chiffre révisé, p. ex. 324°

(chiffre) fiabilité statistique relative, p. ex. (324)

Les signes utilisés en l'absence de chiffres:

- x non indiqué pour des raisons liées à la protection des données
- () non indiqué par manque de fiabilité statistique
- ... chiffre inconnu (pas [encore] relevé ou pas [encore] calculé)
- * non indiqué car évident ou non pertinent

Le signe «-» est utilisé pour les chiffres arrondis; il signifie zéro.

Au besoin, d'autres signes sont utilisés et expliqués dans les tableaux où ils apparaissent.

Activité professionnelle, chômage, durée de travail et évolution des salaires, de 1900 à 2018

_		
		١.
	-	١.

	Année	Actifs occupés en milliers ¹	Chô- meurs inscrits en milliers²	Taux d'activité en %³	Taux de chômage en %²	Durée de travail en heures par semaine ⁴	Indice des salaires réels en points ⁵	Année	Actifs occupés en milliers ¹	Chô- meurs inscrits en milliers ²	Taux d'activité en %³	Taux de chômage en %²	Durée de travail en heures par semaine ⁴	Indice des salaires réels en points ⁵
	1900	1 555		47,0				1976	3 019	20,7	46,6	0,7	44,6	245
	1910	1 783		47,5				1977	3 032	12,0	46,8	0,4	44,6	247
	1920	1 872		48,2				1978	3 062	10,5	46,9	0,3	44,5	254
	1930	1 943		47,8				1979	3 095	10,3	47,2	0,3	44,3	250
	1936		80,6		4,1			1980	3 166	6,3	48,2	0,2	44,1	254
	1937		57,9		3,0			1981	3 240	5,9	48,6	0,2	44,0	251
	1938		52,6		2,7			1982	3 256	13,2	48,7	0,4	43,9	253
	1939		36,7		1,9		100	1983	3 257	28,0	49,0	0,9	43,4	259
	1940		14,8		0,8			1984	3 288	35,2	49,4	1,1	43,5	258
	1941	1 992	9,1	46,7	0,5			1985	3 354	30,3	49,9	1,0	43,4	259
	1942		8,8		0,4	46,8		1986	3 430	25,7	50,5	0,8	43,1	267
***********	1943	***	6,1		0,3	47,2	87	1987	3 515	24,7	51,2	0,8	42,8	268
***********	1944	***	6,5		0,3	47,3	90	1988	3 607	22,2	51,9	0,7	42,6	273
***********	1945	***	6,5		0,3	47,5	94	1989	3 704	17,5	52,2	0,6	42,4	274
************	1946	***	4,3		0,2	47,6	101	1990	3 821	18,1	52,8	0,5	42,4	272
************	1947	***	3,5	•••	0,2	47,8	110	1991	4 027	39,2	56,8	1,1	42,2	277
************	1948	2 378	3,0	•••	0,1	47,7	113	1992	3 973	92,3	56,5	2,5	42,1	280
	1949	2 339	8,1		0,4	47,3	119	1993	3944	163,1	56,3	4,5	42,0	278
	1950	2 309	9,6	***	0,5	47,5	121	1994	3 922	171,0	55,5	4,7	42,0	280
	1951	2 392	3,8		0,2	47,7	123	1995	3 9 1 6	153,3	55,2	4,2	42,0	279
	1952	2 437	5,3		0,2	47,6	121	1996	3 9 0 5	168,6	55,6	4,7	42,0	280
	1953	2 455	5,0		0,2	47,6	124	1997	3 899	188,3	55,5	5,2	42,0	280
	1954	2 482	4,3		0,2	47,7	126	1998	3 951	139,7	56,0	3,9	42,0	282
	1955	2 533	2,7		0,1	47,6	126	1999	3 983	98,6	55,9	2,7	41,9	280
	1956	2 606	3,0		0,1	47,6	129	2000	4 022	72,0	55,6	1,8	41,9	279
	1957	2 666	2,0		0,1	47,4	132	2001	4089	67,2	56,1	1,7	41,8	284
	1958	2 644	3,4		0,2	46,8	135	2002	4 118	100,5	56,3	2,5	41,8	287
	1959	2 644	2,4		0,1	46,5	138	2003	4 103	145,7	56,5	3,7	41,7	289
	1960	2 717	1,2	49,3	0,1	46,2	143	2004	4 115	153,1	56,2	3,9	41,7	289
	1961	2 844	0,6	50,0	0,0	45,9	147	2005	4 145	148,5	56,1	3,8	41,7	289
	1962	2 954	0,6	50,4	0,0	45,6	153	2006	4 235	131,5	56,6	3,3	41,7	289
	1963	2 999	0,8	50,0	0,0	45,6	158	2007	4344	109,2	57,0	2,8	41,7	292
************	1964	3 046	0,3	49,9	0,0	45,5	164	2008	4 4 4 8	101,7	57,6	2,6	41,6	290
************	1965	3 025	0,3	49,2	0,0	45,1	171	2009	4 4 6 9	146,1	57,8	3,7	41,6	298
	1966	3 014	0,3	48,7	0,0	45,0	176	2010	4 480	152,0	56,8	3,5	41,6	298
	1967	3 030	0,3	48,3	0,0	44,8	186	2011	4 594	122,9	57,2	2,8	41,7	301
	1968	3 048	0,3	48,1	0,0	44,8	191	2012	4 674	126	57,2	2,9	41,7	305
	1969	3 098	0,2	48,1	0,0	46,1	198	2013	4733	136,5	57,3	3,2	41,7	308
	1970	3 143	0,1	48,3	0,0	45,9	207	2014	4 822	136,8	57,8	3	41,7	311
	1971	3 199	0,1	48,3	0,0	45,4	218	2015	4 895	142,8	57,8	3,2	41,7	315
	1972	3 243	0,1	48,3	0,0	45,3	226	2016	4963	149,3	58,2	3,3	41,7	319
***********	1973	3 277	0,1	48,4	0,0	45,1	231	2017	5 008	143,1	58,2	3,1	41,7	318
	1974	3 273	0,2	48,3	0,0	45,0	236	2018	5 055	118,1	58,3	2,5	41,7	317
	1975	3 108	10,2	46,9	0,3	44,7	242							

^{1900/1910/1920/1930/1941:} recensement de la population; 1948–1959: estimation; dès 1960: selon la SPAO, moyennes annuelles. À partir de 1991, définition de l'activité selon les recommandations du BIT (personnes travaillant au moins une heure par semaine).

1936–1982: seulement les chômeurs complets selon le SECO moyennes annuelles; à partir de 1983: chômeurs au total (chômeurs complets + chômeurs partiels), selon le SECO, moyennes annuelles.

1900/1910/1920/1930/1941: selon le recensement de la population; 1960–1990: taux d'activité de la population résidante permanente selon la SPAO, moyennes annuelles; à partir de 1991 selon

^{1952–1972:} heures payées (y c. heures supp.), seul. secteur secondaire; 1973–1983: heures normales de travail, trois secteurs (primaire et tertiaire seul. partiellement couverts); dès 1984: heures

normales de travail, trois secteurs.

Jusqu'en 1993: à partir des résultats de l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements. Dès 1994: à partir des données fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assuranceaccidents (SSAA).

Principaux indicateurs du marché du travail, total, de 2008 à 2018

TA 2.1

Total	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	4 433	4 475	4 477	4 590	4 660	4716	4 815	4 885	4 945	5 011	5 046
Taux d'activité 15 ans+2	68,2	68,2	67,0	67,3	67,2	67,3	67,8	67,9	68,3	68,3	68,4
Emplois secteurs 2 et 3 ³	4 5 6 0	4 523	4 563	4 620	4700	4777	4814	4871	4909	4944	5 048
Équiv. plein temps secteurs 2 et 33	3 597	3 565	3 598	3 654	3714	3 766	3 794	3836	3 835	3850	3 9 2 5
Volume annuel effectif du travail ⁴	7 250	7 382	7 277	7 439	7 494	7 492	7 596	7780	7 892	7 861	7 891
Vol. annuel des heures supplém. ⁴	186	188	183	185	181	189	188	191	195	191	183
Vol. annuel des heures d'absence ⁴	280	281	289	283	289	313	301	307	326	336	327
Durée de travail des salariés à plein te	mps								······································		
Durée annuelle normale du travail ⁵		•••	1 933	1 924	1 911	1 895	1 894	1 912	1 916	1 899	1 891
+ Durée annuelle d'heures supplém. ⁵		•••	49	47	46	45	44	44	43	42	41
 Durée annuelle des absences⁵ 			76	72	72	77	71	73	76	77	75
= Durée annuelle effective du trav. ⁵			1 906	1 899	1 885	1 864	1 867	1 884	1 883	1864	1 857
Durée hebdo. normale du travail ⁶	41,7	41,6	41,6	41,6	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7
Chômage et places vacantes	155	104	005	170	104	000	010	010	000	010	000
Chômeurs au sens du BIT ⁷	155	194	205	176	184	208	218	210	223	213	226
Taux de chômage au sens du BIT ⁸	3,6	4,4	4,6	3,9	4,1	4,5	4,7	4,4	4,6	4,4	4,6
Demandeurs d'emploi inscrits ⁹	145	199	209	166	166	180	181	191	201	197	180
Chômeurs inscrits ⁹	91	140	144	110	115	126	127	133	139	134	107
Taux de chômage ¹⁰	2,3	3,6	3,3	2,6	2,7	2,9	2,8	3,0	3,1	3,0	2,4
Places vacantes ¹¹	76,1	49,1	56,6	64,5	55,4	57,9	59,7	53,9	54,4	60,1	73,7
Taux de places vacantes 12	1,6	1,1	1,2	1,4	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,4
Dynamique du marché du travail ¹³		·············	······································						······································	······································	······
Personnes actives au 1er janvier	4618	4735	4775	4734	4 837	4916	4 994	5 104	5 194	5 237	
+ Entrées dans la vie active	297	316	289	309	303	304	326	303	294	288	
– Sorties de la vie active	289	302	273	284	277	294	276	267	281	285	
+ Immigrations de pers. Actives	171	135	149	161	153	169	168	159	147	147	
-	108	109	106	83	100	101	104	105	117	119	
– Émigrations de pers. Actives	4 690	4775	4834	4837	4 916	4994	5 108	5 194	5 237	5 2 6 8	
= Personnes actives au 31 déc.	4 090	4115	4034	4031	4910	4 994	5 106	5 194	0 201	5 2 0 0	•••
Indicateurs salariaux	1000	100.4	1045	105.6	1007	107.6	1006	1001	1000	100 5	1011
Indice des salaires nominaux ¹⁴	120,9	123,4	124,5	125,6	126,7	127,6	128,6	129,1	130,0	130,5	131,1
Indice des salaires réels ¹⁴	104,3	107,0	107,2	108,0	109,6	110,7	111,5	113,2	114,5	114,4	113,8
Salaire mensuel brut standardisé 15	5 823		5 9 7 9	***	6 439		6 427		6 502		
Adaptation des salaires effectifs ¹⁶	2,2	2,6	0,7	1,6	1,1	0,7	0,8	0,8	0,4	0,5	0,9
Adaptation des salaires minimaux 16	1,8	3,2	0,7	0,3	1,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,5
Salariés assujettis à une CCT ¹⁷		1 699			1 926		1 975		2 0 6 6		
Salariés assujettis à une CCT avec dispositions normatives ¹⁷		1 533		•••	1 742		1 788		1 878		
Salariés assujettis à une CCT sans dispositions normatives ¹⁷		166			184		187		189		
Grèves et lock-out ¹⁸					_					_	
Cas	8	3	3	7	7	11	8	13	8	11	
Travailleurs impliqués 19	10 160	159	172	1 007	2869	1 688	1 915	13 437	2 181	455	
Journées de travail perdues	13 644	395	2 455	2837	2 554	5764	4 185	13 274	1 004	3 578	
SPAO, en milliers, au 2° trim. ESPA, en %, au 2° trim. STATEM, en milliers, 2° trim. SVOLTA, en millions d'heures SVOLTA, en heures/emploi DNT, en heures/emploi CHOM-BIT, en milliers, 2° trim.	CHOM-BIT, en 9 SECO, en millie SECO, en %, au STATEM, en mi STATEM, en mi STATEM, en %, GMT, en milliers ISS, en points,	rs, au 2º trim. 2º trim. Iliers, au 2º tr au 2º trim. s		teur p ense et se distri ¹⁶ EAS,	médiane en fr privé et secteu mble. A partir cteur public (C icts, commune en % en milliers	ir public (Conf de 2012: secti Confédération,	édération) eur privé cantons,) ¹⁹ Nombres maximums			

Principaux indicateurs du marché du travail, hommes, de 2008 à 2018

TA 2.2

Hommes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	2 434	2 444	2 472	2 519	2 558	2 585	2 630	2 659	2 683	2 733	2760
Taux d'activité 15 ans+²	75,5	75,2	74,5	74,5	74,1	74,0	74,2	74,0	74,2	74,3	74,4
Emplois secteurs 2 et 3 ³	2 527	2 491	2 5 1 0	2 536	2 576	2 607	2 624	2 643	2 650	2 662	2722
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³	2 233	2 203	2 223	2 251	2 284	2307	2 321	2338	2 328	2 3 2 9	2 3 7 5
Volume annuel effectif du travail ⁴	4 6 6 9	4 654	4 589	4 679	4 699	4 684	4707	4812	4860	4842	4847
Vol. annuel des heures supplém. ⁴	129	128	123	126	121	126	120	122	124	125	119
Vol. annuel des heures d'absence ⁴	161	180	170	164	161	174	169	168	174	183	178
Durée de travail des salariés à plein temps										-	
Durée annuelle normale du travail⁵	•••		1 937	1 928	1 917	1 900	1 898	1 917	1 919	1 903	1 894
+ Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	•••		55	54	51	51	49	49	48	48	46
 Durée annuelle des absences⁵ 			73	69	67	71	66	68	68	71	69
= Durée annuelle effective du trav. ⁵			1 919	1 913	1 902	1 880	1 881	1 898	1 899	1 880	1 871
Chômage			•	•	•						
Chômeurs au sens du BIT ⁶	71	97	102	94	90	105	115	110	116	105	107
Taux de chômage au sens du BIT ⁷	3,1	4,1	4,3	3,9	3,7	4,3	4,6	4,3	4,5	4,0	4,1
Demandeurs d'emploi inscrits ⁸	73	108	112	85	87	96	97	105	110	106	94
Chômeurs inscrits ⁸	47	78	79	58	62	69	69	74	77	73	57
Taux de chômage ⁹	2,1	3,6	3,4	2,5	2,6	3,0	2,9	3,0	3,2	3,0	2,4
Dynamique du marché du travail 10		•	•	•	•		•		*	•	
Personnes actives au 1er janvier	2 532	2 585	2 602	2 596	2 646	2 693	2 727	2 766	2 814	2 833	
+ Entrées dans la vie active	118	141	133	133	136	129	142	145	134	137	
- Sorties de la vie active	131	138	111	132	121	134	135	127	129	138	
+ Immigrations de pers. actives	108	85	92	103	97	106	102	99	90	98	
– Émigrations de pers. actives	70	70	69	53	65	66	67	69	75	74	
= Personnes actives au 31 déc.	2 556	2602	2 648	2646	2 693	2 727	2 769	2814	2833	2 856	
Indicateurs salariaux			•	•		-	-	-	*		
Indice des salaires nominaux ¹¹	120,0	122,5	123,4	124,5	125,5	126,5	127,3	127,7	128,5	129,0	129,6
Indice des salaires réels ¹¹	103,6	106,2	106,2	107,0	108,6	109,6	110,4	112,0	113,2	113,0	112,5
Sal. mensuel brut standardisé 12	6 248		6 3 9 7		6840		6 751		6830		

Sources: OFS, SECO © OFS 2019

SPAO, en milliers, au 2° trim. ESPA, en %, au 2° trim. STATEM, en milliers, 2° trim. SVOLTA, en millions d'heures SVOLTA, en heures/emploi CHOM-BIT, en milliers, 2° trim.

CHOM-BIT, en %, 2° trim.

SECO, en milliers, au 2° trim.

SECO, en %, au 2° trim.

CMT, en milliers

ISS, en points, 1993=100

ESS, médiane en francs. 2008 et 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble. A partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble

Principaux indicateurs du marché du travail, femmes, de 2008 à 2018

TA 2.3

Femmes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées¹	1 998	2 030	2 006	2 071	2 102	2 131	2 185	2 2 2 2 6	2 263	2 278	2 285
Taux d'activité 15 ans+²	61,3	61,6	59,8	60,4	60,7	61,0	61,6	62,0	62,6	62,4	62,6
Emplois secteurs 2 et 3 ³	2 034	2 033	2 053	2 085	2 124	2 170	2 190	2 228	2 2 5 9	2 283	2326
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³	1 364	1 362	1 376	1 403	1 430	1 459	1 473	1 498	1 506	1 521	1 550
Volume annuel effectif du travail ⁴	2712	2724	2 687	2 760	2 795	2809	2 889	2 968	3 032	3 019	3 044
Vol. annuel des heures supplém. ⁴	60	62	60	58	60	62	68	69	71	66	64
Vol. annuel des heures d'absence ⁴	119	136	119	119	128	139	131	139	152	154	149
Durée de travail des salariés à plein temps	-		<u>.</u>	······	- -	······································	························		- -		·····
Durée annuelle normale du travail ⁵			1 925	1 912	1 896	1 884	1 884	1 899	1 907	1 890	1 882
+ Durée annuelle d'heures supplém. ⁵			33	30	31	29	31	33	31	27	28
 Durée annuelle des absences⁵ 			86	81	86	90	84	85	95	92	88
= Durée annuelle effective du trav. ⁵			1 871	1 861	1 841	1 822	1 830	1 847	1 843	1 825	1 822
Chômage							•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•			
Chômeurs au sens du BIT ⁶	84	97	103	82	94	102	103	100	107	108	119
Taux de chômage au sens du BIT ⁷	4,2	4,8	5,1	4,0	4,5	4,8	4,8	4,6	4,8	4,8	5,2
Demandeurs d'emploi inscrits ⁸	72	91	97	81	79	84	84	87	91	91	86
Chômeurs inscrits ⁸	45	62	66	53	53	57	57	59	62	61	49
Taux de chômage ⁹	2,6	3,6	3,3	2,7	2,7	2,9	2,8	2,9	3,0	2,9	2,4
Dynamique du marché du travail ¹⁰		-			•	•	•	-	•	-	
Personnes actives au 1er janvier	2 086	2 150	2 173	2 138	2 191	2 223	2 267	2 338	2 380	2 404	
+ Entrées dans la vie active	179	175	156	176	167	175	184	158	161	151	
- Sorties de la vie active	157	163	162	151	156	160	140	141	152	147	
+ Immigrations de pers. actives	64	50	56	58	56	63	66	61	58	49	
– Émigrations de pers. actives	38	39	37	30	35	35	37	36	42	45	
= Personnes actives au 31 déc.	2 133	2 173	2 186	2 191	2 223	2 267	2 339	2 380	2 404	2 412	
Indicateurs salariaux	-	-	-	•	•	•	-	-	-	-	
Indice des salaires nominaux ¹¹	123,5	126,1	127,4	128,7	129,9	130,8	132,1	132,7	133,9	134,4	135,0
Indice des salaires réels ¹¹	106,5	109,3	109,8	110,5	112,4	113,4	114,5	116,4	117,9	117,7	117,2
Sal. mensuel brut standardisé ¹²	5 040		5 221		5 808		5 9 0 7		6 011		
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		······•	··············			

Sources: OFS, SECO © OFS 2019

SPAO, en milliers, au 2° trim. ESPA, en %, au 2° trim. STATEM, en milliers, 2° trim. SYOLTA, en millions d'heures SVOLTA, en heures/emploi CHOM-BIT, en milliers, 2° trim.

CHOM-BIT, en %, 2° trim.

SECO, en milliers, au 2° trim.

SECO, en %, au 2° trim.

CMT, en milliers

ISS, en points, 1993=100

ESS, médiane en francs. 2008 et 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble. À partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

Principaux indicateurs du marché du travail, Suisses, de 2008 à 2018

TA 2.4

Suisses	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées¹	3 264	3 263	3 268	3 309	3 326	3 341	3 371	3 398	3 430	3 456	3 478
Taux d'activité 15 ans+ ²	66,6	66,4	65,6	65,6	65,3	65,4	65,7	65,7	66,1	66,0	66,1
Emplois secteurs 2 et 3 ³			***						***		
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³				***				***			***
Volume annuel effectif du travail ⁴	5 274	5 226	5 2 0 9	5 245	5 236	5 174	5 175	5 276	5 3 4 2	5 281	5 282
Vol. annuel des heures supplém. ⁴	137	137	135	133	128	133	133	132	136	134	127
Vol. annuel des heures d'absence ⁴	204	226	206	202	198	220	209	208	215	222	216
Durée de travail des salariés à plein temps			······································		·······························	- -	·····	······	······································	······························	
Durée annuelle normale du travail⁵			1 930	1 920	1 907	1 891	1 890	1 908	1 911	1 893	1 886
+ Durée annuelle d'heures supplém. ⁵			51	48	47	45	46	46	45	44	42
 Durée annuelle des absences⁵ 			80	76	72	79	75	75	74	77	76
= Durée annuelle effective du trav. ⁵			1 901	1 892	1 882	1 857	1 861	1 878	1 881	1 860	1 852
Chômage et places vacantes			······································		······································						
Chômeurs au sens du BIT ⁷	92	117	118	101	102	111	118	109	119	112	111
Taux de chômage au sens du BIT ⁸	2,7	3,4	3,5	3,0	3,0	3,2	3,4	3,1	3,3	3,1	3,1
Demandeurs d'emploi inscrits ⁹	82	113	119	94	92	97	98	102	107	106	97
Chômeurs inscrits ⁹	52	80	82	63	64	69	69	72	75	73	59
Taux de chômage ¹⁰	1,7	2,6	2,5	1,9	1,9	2,1	2,1	2,2	2,3	2,2	1,8
Dynamique du marché du travail		•			•					•	
Personnes actives au 1er janvier	3 382	3 443	3 461	3 401	3 435	3 458	3 466	3 528	3 558	3 584	
+ Entrées dans la vie active	232	245	219	239	228	228	252	228	219	215	
- Sorties de la vie active	239	247	224	225	221	239	210	222	217	223	
+ Immigrations de pers. actives	16	15	15	13	12	13	15	14	12	13	
– Émigrations de pers. actives	20	19	18	16	16	15	15	16	17	18	
+ Naturalisations de pers. actives	26	25	23	22	20	20	21	26	28	27	
= Personnes actives au 31 déc.	3 3 9 6	3 461	3 476	3 435	3 458	3 466	3 528	3 558	3 584	3 597	
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹²											
Indice des salaires réels ¹²											
Sal. mensuel brut standardisé ¹³	6 0 9 3		6 217		6720		6713		6808		

Source: OFS – Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

© OFS 2019

SPAO, en milliers, au 2° trim.
ESPA, en %, au 2° trim.
STATEM, en milliers, 2° trim.
SVOLTA, en millions d'heures
SVOLTA, en heures/emploi
DNT, en heures/emploi
Stat. du chômage au sens du BIT, en milliers, 2° trim.

Principaux indicateurs du marché du travail, étrangers, 2008 de à 2018

TA 2.5

Etrangers	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	1 168	1 211	1 209	1 280	1 334	1 375	1 444	1 487	1 516	1 555	1 568
Taux d'activité 15 ans+²	74,4	74,9	72,1	73,4	74,0	73,8	74,6	74,9	75,3	75,5	75,7
Emplois secteurs 2 et 3 ³			•••		***					***	
Équiv. plein temps secteurs 2 et 33		***	***		***	***	***		***	***	***
Volume annuel effectif du travail ⁴	2 108	2 152	2 0 6 7	2 194	2 258	2 318	2 421	2 5 0 4	2 550	2 580	2 609
Vol. annuel des heures supplém. ⁴	51	53	48	52	53	56	55	59	59	57	57
Vol. annuel des heures d'absence ⁴	77	90	83	81	91	93	92	99	112	114	110
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail⁵			1 940	1 931	1 918	1 903	1 901	1 919	1 924	1 908	1 897
+ Durée annuelle d'heures supplém. ⁵			44	45	44	45	40	42	41	39	40
 Durée annuelle des absences⁵ 			70	67	73	72	66	68	78	77	73
= Durée annuelle effective du trav. ⁵			1 914	1 910	1 889	1 876	1 875	1 892	1886	1 870	1864
Chômage et places vacantes											
Chômeurs au sens du BIT ⁷	63	77	87	75	82	97	100	101	104	102	115
Taux de chômage au sens du BIT ⁸	6,6	7,6	8,5	7,1	7,4	8,5	8,4	8,2	8,2	7,9	8,8
Demandeurs d'emploi inscrits ⁹	62	86	90	72	75	82	83	89	94	91	83
Chômeurs inscrits ⁹	39	61	62	48	51	58	57	61	64	61	48
Taux de chômage ¹⁰	4,4	6,8	5,9	4,6	4,9	5,5	5,0	5,3	5,5	5,2	4,1
Dynamique du marché du travail ¹¹		•	-	•	-		•	•	•		
Personnes actives au 1er janvier	1 236	1 293	1 314	1 333	1 403	1 458	1 528	1 575	1 635	1 653	
+ Entrées dans la vie active	63	69	69	68	74	76	72	74	74	72	
- Sorties de la vie active	48	52	47	57	54	54	64	44	63	59	
+ Immigrations de pers. actives	156	120	134	148	141	156	153	145	135	134	
– Émigrations de pers. actives.	88	90	88	67	84	86	93	89	100	101	
+ Naturalisations de pers. actives	25	26	23	22	21	21	21	25	28	27	
= Personnes actives au 31 déc.	1 293	1 314	1 359	1 403	1 458	1 528	1 575	1 635	1 653	1 671	
Indicateurs salariaux	<u></u>	······································	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••					······································	··············	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	
Indice des salaires nominaux ¹²		•••									•••
Indice des salaires réels ¹²											
Sal. mensuel brut standardisé ¹³	5 315,0		5 506,0		5 797,0		5 833		5 893		
SPAO, en milliers, au 2° trim. ESPA, en %, au 2° trim. STATEM, en milliers, 2° trim. SVOLTA, en millions d'heures SVOLTA, en heures/emploi DNT, en heures/emploi		-		 SECO CMT ISS, 6 	⁷ , en %), en milliers, a), en %, au 2 ^e t , en milliers, cf en points, 199: médiane en fr	rim. . T 28 3=100	: 2010: secteu	ır privé et sec	teur public (C	onfédération)	ensemble.

Source: OFS – Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

© OFS 2019

DNT, en heures/emploi

Stat. du chômage au sens du BIT, en milliers, 2º trim.

ESS, médiane en francs. 2008 et 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble. A partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

Indicateurs du marché du travail en comparaison internationale, UE et pays de l'AELE, taux d'activité standardisé, taux d'activité par âge, part du temps partiel, 4e trimestre 2018, ESPA/EUROSTAT 1

TA 3.1

	Taux d'activité (15 ans et +), e			Taux d'activit	é par âge, en %	,		Part du temps	partiel, en %	
	Total	Hommes	Femmes	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	Total	Hommes	Femme
Suisse	68,7	74,5	63,0	84,6	69,1	91,5	80,9	39,1	19,2	62,
UE/AELE	-	•		-				-	•	
UE-28	58,1	64,5	52,1	73,8	41,8	86,3	70,2	20,1	9,9	32,
UE-15	58,4	64,4	52,8	74,5	44,0	86,4	71,7	23,5	11,3	37,
Belgique	54,6	59,3	50,0	69,2	30,4	85,9	63,9	24,8	11,4	39,
Bulgarie	55,0	62,0	48,7	71,1	22,2	84,0	70,2	1,9	1,8	2,
République tchèque	60,8	68,8	53,1	77,0	31,0	88,8	76,3	7,6	3,7	12,
Danemark	62,5	66,9	58,1	79,5	62,6	86,6	78,8	25,8	17,2	35,
Allemagne	61,8	67,2	56,5	79,1	51,4	87,6	79,9	28,1	11,6	47,
Estonie	64,1	71,8	57,4	79,3	45,6	88,3	79,6	12,9	9,9	16,
Irlande	62,2	68,3	56,2	73,1	46,0	84,5	69,0	20,3	11,2	30,
Grèce	51,7	60,0	43,9	67,9	22,8	86,2	59,8	9,2	6,4	13
Espagne	57,9	63,6	52,4	73,7	32,5	87,9	69,0	14,8	6,9	24
France	55,8	60,3	51,8	72,0	37,8	88,2	66,6	18,2	8,3	28
Croatie	51,0	57,6	45,0	66,3	34,6	85,4	53,7	6,5	4,4	8
Italie	50,0	59,3	41,2	65,8	26,6	78,2	64,8	18,7	8,5	32
Chypre	62,5	68,5	57,0	75,0	40,1	87,7	71,0	11,2	8,1	14
Lettonie	61,2	67,8	55,9	77,2	34,9	89,4	75,9	8,6	6,2	11
Lituanie	61,6	67,2	57,0	77,7	36,0	90,5	78,7	7,8	6,1	9
Luxembourg	60,6	65,2	56,0	71,9	37,3	89,5	58,2	17,7	6,5	30
Hongrie	56,8	66,1	48,6	72,2	33,1	86,3	67,4	5,0	3,4	6
Malte	60,2	70,5	49,6	75,0	55,9	87,2	61,0	14,5	9,1	22
Pays-Bas	64,5	69,7	59,5	80,7	69,0	88,0	76,4	51,0	29,3	75
Autriche	61,5	67,3	55,9	76,9	57,5	88,6	68,0	28,1	10,9	47
Pologne	56,1	64,9	48,0	70,0	34,7	85,9	59,0	7,1	4,5	10
Portugal	59,1	64,5	54,4	75,1	34,4	91,1	70,4	10,6	8,8	12
Roumanie	54,4	64,1	45,3	67,3	28,5	83,8	58,4	7,0	6,5	7
Slovénie	58,5	63,8	53,4	75,1	34,9	93,3	63,6	9,8	6,3	13
Slovaquie	60,0	67,9	52,7	72,6	31,8	86,5	68,3	4,7	3,2	6
Finlande	58,5	62,3	54,8	76,7	45,3	87,6	77,0	17,6	12,4	23
Suède	65,7	69,1	62,3	82,4	50,6	91,3	86,1	24,4	15,6	34
Royaume-Uni	63,2	68,6	58,1	78,1	57,8	87,3	74,0	26,2	13,2	40
Islande	80,8	83,9	77,4	86,7	76,2	90,9	85,4	24,7	13,9	37
Norvège	64,1	65,8	62,3	 77,7	53,6	86,6	77,2	27,2	16,6	39

¹ Base de données Eurostat (état: avril 2019)

Source: OFS - EUROSTAT © OFS 2019

Indicateurs du marché du travail en comparaison internationale, UE et pays de l'AELE, actifs occupés selon le secteur économique, part d'indépendants et actifs occupés selon le niveau de formation, au 4e trimestre 2018, ESPA/EUROSTAT1

TA 3.2

	Part d'actifs occupés s en %	selon le secteur écor	nomique ²,	Part d'indépen- dants, en %	Actifs occupés 25-74 en %	ans selon le niveau de	formation ³ ,
	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire		Sans formation postobligatoire	Degré secondaire II	Degré tertiaire
Suisse	3,0	20,5	76,5	12,7	9,4	44,2	46,4
UE/AELE		-	-				
UE-28	3,9	24,2	71,9	14,3	16,6	46,3	37,1
UE-15	2,6	22,2	75,2	14,0	18,7	42,7	38,6
Belgique	0,9	21,0	78,1	13,3	13,4	38,0	48,6
Bulgarie	6,1	30,2	63,6	10,6	10,9	56,9	32,2
République tchèque	2,7	37,8	59,5	16,3	3,9	70,4	25,6
Danemark	2,4	18,9	78,7	8,2	14,7	42,5	42,9
Allemagne	1,2	27,3	71,6	9,4	10,0	57,5	32,4
Estonie	3,0	28,9	68,0	9,4	9,1	47,9	43,1
Irlande	4,6	18,7	76,7	14,0	12,5	35,4	52,1
Grèce	12,2	15,3	72,5	29,7	22,0	40,0	38,0
Espagne	4,2	20,4	75,4	15,6	32,6	23,4	44,0
France	2,5	20,4	77,1	11,5	14,7	42,3	43,0
Croatie	6,1	27,6	66,3	10,5	8,6	58,8	32,6
Italie	3,8	26,3	69,9	21,7	30,8	45,2	24,0
Chypre	2,1	17,1	80,8	12,5	14,3	37,1	48,6
Lettonie	7,0	22,3	70,7	10,6	6,5	54,7	38,8
Lituanie	7,1	26,0	66,9	10,9	3,3	49,6	47,1
Luxembourg	(1,2)	11,3	87,5	6,6	16,9	33,4	49,7
Hongrie	4,9	32,7	62,4	10,1	11,3	60,2	28,5
Malte	(0,8)	18,3	80,9	14,1	38,8	30,0	31,1
Pays-Bas	2,0	16,1	81,8	16,2	16,5	41,0	42,5
Autriche	3,7	25,6	70,7	10,7	10,4	52,5	37,1
Pologne	9,5	32,3	58,1	18,1	4,4	58,4	37,1
Portugal	5,6	25,0	69,3	16,5	45,4	26,2	28,4
Roumanie	21,2	30,5	48,3	16,8	17,9	60,4	21,7
Slovénie	4,9	33,3	61,9	12,6	8,2	54,8	37,0
Slovaquie	2,3	36,1	61,6	14,9	4,0	68,0	28,0
Finlande	3,6	22,4	74,0	12,8	8,1	43,3	48,6
Suède	1,7	18,1	80,2	9,4	11,3	43,1	45,6
Royaume-Uni	1,1	18,2	80,7	14,8	16,1	37,3	46,6
Islande	3,9	15,5	80,5	11,6	20,5	34,1	45,4
Norvège	2,0	19,6	78,4	6,3	12,6	39,6	47,8

Base de données Eurostat (état: avril 2019)

Source: OFS - EUROSTAT © OFS 2019

NACE Rév. 2; Suisses: moyenne annuelle 2018 selon la nomenclature internationale CITE (Classification Internationale Type de l'Education).

Indicateurs du marché du travail en comparaison internationale, UE et pays de l'AELE, taux de chômage, chômeurs de longue durée et jeunes chômeurs au sens du BIT, salaires annuels, 4e trimestre 2018, ESPA/EUROSTAT¹/ESS

TA 3.3

	Taux de chôm	age BIT en %		Jeunes chômeurs BIT (15–24 ans) en %	Chômeurs de longue durée BIT en %	Salaire annuel brut moyen pour un emploi à plein temps², en euro, 2014	Salaire annuel brut moyen pour un emploi à plein temps ² , en PAS, 2014 ³
	Total	Hommes	Femmes				
Suisse	4,6	4,1	5,1	7,3	41,0	71 694	48159
UE/AELE	-					-	
UE-28	6,6	6,4	6,9	14,7	42,6	33 794	33 794
UE-15	7,2	6,9	7,6	15,0	43,1	_	_
Belgique	5,7	6,1	5,2	12,2	47,5	47 264	43 483
Bulgarie	4,7	5,0	4,3	9,9	62,0	5 795	12 107
République tchèque	2,0	1,6	2,6	5,9	31,3	12 734	19 991
Danemark	4,9	4,9	4,9	8,2	22,3	57 723	41 485
Allemagne	3,2	3,5	2,8	5,2	42,0	41 445	40 839
Estonie	4,4	3,8	5,0	(10,4)	(18,5)	14 057	18 590
Irlande	5,4	5,4	5,4	12,0	39,7	44700	36 558
Grèce	18,7	14,7	23,7	40,0	69,3	22 511	26 350
Espagne	14,5	12,9	16,3	33,5	39,7	27 346	29 624
France	9,1	8,9	9,2	20,4	41,3	38 162	35 436
Croatie	8,6	7,9	9,4	24,8	37,2	12 817	19 397
Italie	10,8	10,0	12,0	34,1	56,2	34 938	33 944
Chypre	7,6	7,6	7,7	20,6	32,1	23 541	26 136
Lettonie	6,9	7,5	6,3	12,0	43,4	11 481	16 372
Lituanie	6,0	6,5	5,5	11,1	29,2	8 944	14 261
Luxembourg	5,3	5,1	5,5	(14,3)	(23,0)	56 675	47 059
Hongrie	3,6	3,5	3,7	10,1	36,1	10 556	18 348
Malte	3,5	3,6	(3,4)	(9,4)	40,6	21 420	26 483
Pays-Bas	3,5	3,4	3,6	6,6	35,1	43 188	39 326
Autriche	4,6	4,9	4,4	8,7	25,9	42 538	40 200
Pologne	3,8	3,7	4,0	12,4	26,9	11 733	21 013
Portugal	6,8	6,1	7,4	19,9	40,6	16 425	20 089
Roumanie	4,1	4,6	3,5	16,3	46,5	6701	12 611
Slovénie	4,3	4,0	4,8	(7,3)	39,3	22 341	27 36
Slovaquie	6,1	5,5	6,7	13,6	60,8	12 495	18 428
Finlande	6,0	6,4	5,6	12,2	24,0	46 813	38 277
Suède	5,7	5,8	5,7	14,1	19,4	47 684	37 97
Royaume-Uni	3,8	3,9	3,7	11,1	26,6	40 784	33 569
Islande	2,4	2,5	2,3	5,3		47 323	40 097
Norvège	3,5	3,3	3,7	9,4	27,6	60 229	41 123

¹ Base de données Eurostat (état: mars/avril 2019)

Sources: OFS, EUROSTAT © OFS 2019

Entreprises de 10 employés ou plus dans l'industrie et les services marchands (sections B à N de la NACE Rév.2). Les montants sont calculés

à partir des salaires des employés à plein temps et des employés à temps partiel (recalculés sur la base d'un taux d'occupation de 100%).

Les revenus exprimés en PAS (Pouvoir d'achat standard) suppriment les effets des différences de niveaux de prix entre les pays.

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

www.statistique.ch o Trouver des statistiques o Catalogues et banques de données o Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.

www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.

www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.

www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

La publication «Indicateurs du marché du travail» fournit des repères parmi la vaste gamme des données sur l'emploi. L'information y est structurée de manière à procurer une vue d'ensemble du marché suisse du travail et des statistiques qui s'y rapportent. Parmi les domaines traités, on trouve l'activité professionnelle, les heures de travail, le chômage, les places vacantes, les aspects dynamiques du marché du travail, la structure et l'évolution des salaires et la comparaison de certains indicateurs avec ceux d'autres pays.

Après une première partie consacrée aux résultats commentés pour la période 2013–2019, cette publication passe en revue les définitions des principaux indicateurs du marché du travail. Un chapitre spécifique décrit ensuite les aspects méthodologiques des différentes sources statistiques. Enfin, la dernière partie de cet ouvrage est constituée de divers tableaux présentant en détail les résultats des différentes statistiques du marché du travail.

Imprimés

www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60

En ligne

www.statistique.ch

Numéro OFS

206-1902

ISBN

978-3-303-03296-1

La statistique www.la-statistique-compte.ch compte pour vous.